

CHAPITRE XX – SERVICE ENVIRONNEMENT

SERVICE ENVIRONNEMENT
Période de septembre 2012 à août 2013

1. ORGANIGRAMME.

1.1. Personnel communal.

Personnel administratif.

1 Conseiller en environnement – Chef de Service	:	M. Didier MARCHANDISE
1 Employée d'administration statutaire	:	Mme Yvonne BURTON
1 Employé d'administration A.P.E.	:	M. Philippe LINOTTE
1 Employée d'administration A.P.E.	:	Melle Francine CRAVATTE
1 Agent de police judiciaire – Délinquance environnementale	:	M. Cédric LIENARD
2 Gardiens de la Paix – Constatateur	:	M. Aurélien BABUINE
	:	Melle Laury CUSICH
1 Conseiller énergie A.P.E.	:	M. Damien LAMBOTTE

Personnel ouvrier.

Ouvriers communaux définitifs : M. Stephen LESPINEUX

Ouvriers communaux A.P.E. : M. Michel GEORIS
 : M. Steve DOCK
 : M. Frédéric WAERNIERS
 : M. Richard FOUARGE
 : M. Raymond LARUELLE
 : M. Philippe LAMBINON
 Articles 60 C.P.A.S : M. Jonathan GERARD
 : M. Michaël LEROY

1.2. Personnel étudiant engagé dans le cadre PROAGEC "Eté Solidaire".

Arnaud BOUGNET, Ophélie BODSON, Karim COLINET, Gabriel DAWANT, Divin GIRISHAKA, Ani HOVSEPYAN, Laetitia LEGAIT, Cindy MOENS, Artan USEINOVSKI, Sylvain VELDEMAN, Grégory WILLEMS.

Le projet a permis d'engager 15 étudiants pendant 2 périodes de 10 jours maximum, dont 11 ont travaillé au Service Environnement lors de la 2^{ème} période.

La première période s'étalait du 1^{er} au 12 juillet et la seconde du 07 au 22 août.

1.3. Personnel extérieur.

Le Service accueille occasionnellement des personnes condamnées à des peines de substitution ou d'intérêt général.

Pour la période du 1^{er} septembre 2012 au 31 août 2013, 10 personnes ont presté au Service Environnement un total de 600 heures.

1.4. Formation du personnel et journée d'étude.

- √ Campagne d'information Seveso 2012 le 18/09/2012 à 10 h au Palais provincial ;
- √ Comité de suivi d'Intradel le 04/10 à 14 h à l'Administration communale de Saint-Georges ;
- √ UVCW – Journée d'étude pour l'organisation d'enquêtes publiques sur les zones Natura 2000 le 9/10/2012 à Liège au Musée des technologies ;
- √ Rendez-vous pour la mobilité le 14/10/2012 – Avis Taxistop (covoiturage spécifique pour les élections) ;
- √ Réunion du Comité d'accompagnement du projet 31 communes au soleil le 17/10/2012 à 15 h à Huy ;
- √ Journée d'étude – Précompte immobilier le 18/10 à Verviers (indicateur – expert communal) ;
- √ Exercice préalable PEGASE 2012 le 26/10/2012 – Séance d'information le 18/10/2012 en matinée à Tihange ;
- √ PEGASE 2012 – Missions D5 – Exercice nucléaire les 20 et 21/11/2012 – Réunion le 07/11/2012 ;
- √ Exercice PEGASE le 20/11 et 21/11/2012 ;
- √ Thermographie infra-rouge des bâtiments - Centre Technifutur (Seraing) - 10 et 11/12/2012.
- √ UVCW – Programme Stratégique Transversal communal (PST) le 11/12 à Esneux ;
- √ 15 ans des PCDN – 14/12/2012 à Thuin.
- √ Formation continue pour les Conseillers en Mobilité le 15 janvier 2013 à l'auditorium des Moulins de Beez – Thème : « Les Communes et Villes 30 » ;
- √ Réseau des potagers communautaires Pot'col – Forum le 26 janvier au Foyer Culturel d'Awans ;
- √ Pôle wallon de gestion différenciée – Invitation le 5 février 2013 au groupe de travail « La bonne plante au bon endroit » de 13 h à 17 h à Gembloux ;
- √ PEGASE 12 – Débriefing D5 – Réunion le 26 février 2013 à 9 h à la centrale nucléaire de Tihange ;
- √ Réunion planifiée par Intradel le 8 mars 2013 à Herstal afin de permettre aux communes associées de gérer les dossiers ayant trait à la politique des déchets en connaissance de cause ;
- √ Formations « Communication de crise » à la Maison provinciale de la Formation, rue Cockerill, 101 à Seraing le jeudi 14 mars de 9 h à 12 h et le vendredi 15 mars de 8 h 30 à 12 h 30 ;
- √ 1ère réunion de l'année de la Commission Environnement de l'UVCW le mercredi 20/03/2013 de 13 h 30 à 16 h 30 à Namur avec à l'ordre du jour les points suivants : la propreté publique, la sensibilisation - prévention à la réduction des déchets, le coût-vérité des déchets et les DIB, déchets communaux (incidences pratiques).
- √ Participation à l'Assemblée générale ordinaire de l'Association Belge des Eco-conseillers et Conseillers en Environnement (ABECE) organisée le 20 mars de 18 h 30 à 21 h à Bruxelles ;
- √ Formations PME organisées à Liège le 28 mars sur les thèmes de la « conservation de la nature » (matin) et de « l'environnement » (après-midi) ;
- √ UVCW – Mobilité, transport et voiries - Enjeux et outils de gestion d'une politique locale de mobilité durable - Journées d'étude à Namur les 29/04/2013 et 7/05/2013 ;
- √ Réunion d'information pour les riverains concernés le 4/06/2013 à 18 h à la petite salle du stade de la Gravière concernant les travaux d'aménagement du Camp Adjudant Brasseur – Demande d'accès vers la rue du Nord Belge et Route Militaire ;
- √ Workshop D5 le 13/06/2013 de 9 h à 13 h à Bruxelles au centre de crise (Information de la population en situation d'urgence) ;
- √ Formation continuée des conseillers énergie :
 - « Rénovation des chaufferies » le 25/10/12 à Amay
 - « Comment tendre vers des bâtiments zéro énergie ? » le 19/2/2013 à Namur
 - « Comment améliorer la gestion énergétique dans les écoles ? » le 11/06/2013 à Namur

- √ Formation des agents communaux chargés de constater les infractions administrative : Ecole de police rue de Cockerill, 101 à 4100 Seraing du 22 mai au 26 juin.

2. UTILISATION RATIONNELLE DE L'ENERGIE ET GESTION DE L'ENERGIE.

2.1. Gestion des installations de chauffage et de l'énergie.

La cellule Energie a été mise en place dans le cadre du programme d'aide à la gestion des communes en 1994. Elle a pour objectif la bonne gestion des installations de chauffage et l'utilisation rationnelle de l'énergie.

- Pour tous les bâtiments communaux, recherche des consommations annuelles d'après les factures et réalisation d'un cadastre énergétique ;
- Mise à jour de la base de données informatique reprenant les différents compteurs et leurs consommations ainsi que les interventions aux installations de chauffage ;
- Vérification des factures de livraison de combustible (mazout, diesel) ;
- Vérification des factures d'énergie (gaz naturel, électricité) et d'eau ;
- Contrôle des factures d'entretien et de réparation ainsi que la surveillance des travaux ;
- Centralisation des demandes de dépannage et d'intervention mais également le suivi des réclamations ;
- Comparaison des consommations entre les bâtiments et vérification de l'évolution de celles-ci ;
- Réalisation d'un cahier spécial des charges pour l'attribution du marché " entretien et réparation des installations de chauffage " ;
- Les relevés mensuels de compteurs sont effectués pour rectifier au plus vite toute dérive de consommation (gaz, mazout, eau et électricité).

2.2. Gestion du carburant pour les véhicules du C.P.A.S.

Afin de bénéficier du tarif préférentiel accordé à la commune, nous avons proposé au C.P.A.S. de se fournir en carburant dans nos installations. De cette façon, il bénéficie de la remise de prix communale.

Notre fournisseur nous offre une remise de **0,1417 €/litre hors T.V.A.** sur le prix officiel.

Quatre fois par an, nous transmettons les factures pour chaque véhicule au C.P.A.S. et deux fois par an à l'ASBL « Régie des Quartiers d'Amay », avenue de Dieuze, 10 à 4540 Ampsin (depuis le 01/03/2012) pour les véhicules de la Régie de Quartier.

2.3. Livraison de mazout pour les bâtiments.

Afin de bénéficier d'une remise supplémentaire lors de livraisons de mazout, nous gérons les citernes de plus de 2.400 litres afin de permettre des remplissages automatiques.

⇒ Économie supplémentaire : **0,0458 €/litre hors T.V.A.**

Liste des bâtiments concernés par le remplissage automatique

Salle Grandfils – Grand-Route 50 ;
 Ecole d'Ombret – Grand-Route 48 ;
 Salle des Mirlondaines – Rue Terres Rouges, 2 ;
 Gare d'Ampsin - Rue des Ganons 10.

Ravitaillement sur demande : Cimetière Pirka - Rue Pirka
 Maîtres du Feu – Rue de Bende 5

2.4. Capteurs solaires.

Depuis le 29 mai 2006, la commune d'Amay octroie une prime de 250 € pour l'installation de panneaux solaires.

Nombre de primes pour la période concernée : **4 soit un total de 1.000 €.**

2.5. Entretien de l'éclairage public.

Les services de l'Association Liégeoise d'Electricité informent que la maintenance de l'éclairage public s'effectue maintenant par visites trimestrielles, lesquelles se déroulent au cours des **10^{ème}, 23^{ème}, 36^{ème} et 49^{ème}** semaines de chaque année. **En saison hivernale**, l'ALE organise des visites bimestrielles au cours des **2^{ème}, 11^{ème}, 23^{ème}, 35^{ème} et 44^{ème}** semaines.

Sont pris en compte en priorité, lors de ces visites, tous les points dont les adresses auront été communiquées à l'A.L.E. tant par la clientèle que par les services communaux.

Afin d'optimiser la qualité de ces visites, il est demandé à la population de transmettre au service technique des Travaux (085/83.08.30) ou au service Environnement (085/31.66.15) les points défectueux en précisant correctement leur situation (code postal, n° immeuble, n° support ou à défaut, la situation du support dans la rue) et ce, au plus tard dans le courant de la semaine précédant la visite.

Sont évidemment exclues de ces visites trimestrielles, les pannes résultant d'une absence totale et subite de l'éclairage public dans une ou plusieurs rues adjacentes ; dans ce cas, le réseau de l'ALE est probablement mis en cause. Il est alors demandé de communiquer cette anomalie au **04/240.71.55, 04/240.71.62 ou au 04/240.71.69** tous les jours ouvrables de 8 heures à 16 heures 30 ou au n° Télé Appel 24h/24h : **04/263.18.80** ; la remise en état du réseau interviendra dans les meilleurs délais.

Nous sommes intervenus à **10** reprises pour signaler ce type de problème.

2.6. Permanences énergie.

Des **permanences énergie** sont organisées dans les locaux du Service Environnement Rue de l'Industrie 67 à Amay. Elles se déroulent **les lundis de 9h à 12h et les jeudis de 14h à 16h**. Pour adapter au mieux ce service aux citoyens qui ne sont pas disponibles en journée, il est également possible d'obtenir des **rendez-vous en soirée les mardis et les jeudis entre 16h et 19h30**.

2.7. Tâches du Conseiller énergie

2.7.1. Améliorer la connaissance de la consommation d'énergie dans les bâtiments de la commune.

- Mettre à jour régulièrement le cadastre énergétique des bâtiments communaux existant ;
- Etablir annuellement la comptabilité énergétique des bâtiments communaux ainsi que des installations et véhicules communaux d'importance ;
- Définir annuellement les axes d'amélioration et en chiffrer les conditions économiques de réalisation ;
- Réduire progressivement la consommation énergétique des installations et des bâtiments communaux ;
- Prendre en compte les coûts de l'énergie lors des décisions d'investissement ;
- Afficher l'évolution de la consommation normalisée des bâtiments communaux ouverts au public ;
- Promouvoir la couverture des besoins de chaleur de l'électricité des bâtiments par des énergies renouvelables, lorsque cela se justifie sur le plan technico-économique ;

- Former et sensibiliser le personnel communal à la maîtrise des consommations énergétiques.

2.7.2. Sensibiliser régulièrement les citoyens à l'utilisation rationnelle de l'énergie

- Assurer une permanence d'information générale au citoyen au moins deux soirs par semaine ou un soir par semaine et le samedi matin, portant notamment sur les conseils en matière d'économie d'énergie, sur les primes disponibles, sur la réglementation à respecter, ... et assurer à cet égard le rôle de relais avec le Guichet de l'énergie le plus proche. Une permanence en soirée a lieu jusqu'à 20h00 au moins et est d'accès libre jusqu'à minimum 18h00 ; après 18h00 et les week-ends, un accueil sur rendez-vous peut être mis en place ;
- Diffuser une information relative aux économies d'énergie, notamment au travers du bulletin d'information communal.

2.7.3. Faire respecter les normes actuelles d'urbanisme en matière énergétique et préparer à la transposition de la directive européenne sur la performance énergétique des bâtiments.

- Développer l'information des habitants lors de la demande de permis de construire et vérifier systématiquement l'application des normes en vigueur, relative à l'isolation des bâtiments ainsi que les normes de ventilation (CWATUPE). Lorsqu'elles seront en vigueur, veiller à faire respecter les exigences de performance énergétique des bâtiments liées à la transposition de la directive européenne. Un minimum de 50 dossiers de demande de permis d'urbanisme seront examinés sous cet angle annuellement par le Conseiller énergie.

2.8. Sensibilisation dans les écoles communales

2.8.1. Classes participantes

Les 6 classes de 4^{ème} année (y compris les 3^{ème} années lorsqu'elles sont regroupées) ont démarré dès octobre 2012 leur « défi énergie », encadrées par les animatrices de l'ASBL « La Besace » (écoles des Tilleuls, des Thiers, d'Ombret, d'Ampsin, de Jehay et du Rivage) et le conseiller énergie de la commune Damien Lambotte.

Le lancement du concours école Zéro-Watt a permis à 2 classes supplémentaires de se mettre à l'énergie (3^{ème} maternelle de l'école du Préa et 1^{ère} - 2^{ème} primaire de l'école des Marronniers).

2.8.2. Démarche

L'objectif était de faire découvrir les différentes utilisations de l'énergie, son gaspillage en lien avec le réchauffement climatique. Un peu de théorie et surtout beaucoup de pratique, grâce aux activités ludiques auxquelles les enfants ont pu participer : histoires et jeux pour les plus jeunes, simulation de l'effet de serre, mesure de l'effet de la couleur des murs sur la luminosité d'une pièce, mesure de la consommation électrique de différents types d'ampoules ou des appareils en veille,... pour les plus grands.

Les élèves sont également passés à l'action, en partant à la chasse au gaspillage dans leurs écoles, entre autre en mesurant la température dans les classes, en contrôlant la consommation des appareils électriques à l'aide d'un wattmètre ou encore en vérifiant que l'éclairage est adapté aux besoins, etc.

Suite à ces audits, les enfants ont mis en place des actions simples pour diminuer la consommation d'énergie dans leur classe mais aussi dans toute l'école : sensibilisation dans les autres classes, contrôle par les « inspecteurs de l'énergie » que les radiateurs et les éclairages sont bien éteints en fin de journée ou pendant les récréations, réalisation d'affiches, fabrication de panneaux réfléchissants à placer derrière les radiateurs...

2.8.3 Résultats

Grâce à la participation de tous (élèves, enseignants, directeurs, personnel d'entretien) et aux animatrices de « La Besace », les résultats sont à la clé.

Ainsi dans le cadre des défis énergie, les 6 écoles ont vu leur consommation globale de chauffage diminuer de 8 %, soit 3.420 € d'économies, ainsi que 6% sur l'électricité soit 714 € d'économies supplémentaires, en 6 mois d'efforts seulement.

A cela s'ajoutent les résultats obtenus sur les 3 mois du concours « Ecoles Zéro Watt », où les économies sur l'électricité (suivant l'objet du concours) sont au total de 18 % en moyenne pour 340 € d'économies.

2.9. Appel à projet UREBA exceptionnel 2013

Suite à l'appel à projet (AGW du 28 mars 2013), 10 dossiers ont été constitués et introduits auprès de la Direction générale opérationnelle de l'Aménagement du Territoire, du Logement, du Patrimoine et de l'Energie (DGO4).

Le taux de subside sur les travaux éligibles varie de 75 à 90 % suivant les dossiers. Les travaux proposés visent principalement l'amélioration de l'enveloppe des bâtiments (isolation des plafonds, remplacement de châssis,...) et le remplacement d'anciennes chaudières au gaz par des modèles à condensation.

Bâtiments concernés
Ecole des Thiers - ancien bâtiment
Service administratif des travaux
CINEMA « Les Variétés » - Centre culturel
Hall technique
Ecole Rorive
Ecole d'Ampsin (bât. maternelle)
Moment de la vie – ONE (place Grégoire)
Ecole des Thiers - "nouveau bâtiment"
Musée communal
Salle des Mirlondaines

3. MARCHES PUBLICS AU SERVICE ORDINAIRE POUR 2012.

Réalisation des cahiers spéciaux des charges pour :

- Entretien et réparations des installations de chauffage - Marché attribué à la firme CLOSE MAINTENANCE – Chaussée de Dinant 662 - 5100 WEPION ;
- Mise à disposition de conteneurs pour les services communaux - Marché attribué à Vanheede Environment Group – Dullaardstraat 11 à 8940 Geluwe ;
- Campagne de dératisation – Marché attribué à la S.P.R.L. Animal Pest Control pour les exercices 2012/2013 ;
- Fourniture en gasoil de chauffage – Marché attribué à CALPAM BELGIUM N.V. Avenue de Vilvorde 310 à 1130 Bruxelles ;
- Fourniture en gasoil de chauffage – Marché attribué à CALPAM BELGIUM N.V. Avenue de Vilvorde 310 à 1130 Bruxelles ;
- Acquisition de matériel de jardinage – Marché attribué aux Ets LEJEUNE – JARDIRAMA Rue de la Gare 12 à 4608 Warsage ;
- Acquisition de plantes – Marché attribué aux PEPINIERES SAINT-JEAN Chaussée de Tirlemont 65/B à 4520 Wanze ;
- Acquisition de pièces, entretien et réparation des machines – Marché attribué à la S.P.R.L. BUTERA Rue Nouvelle Route 136 à 4480 Engis ;
- Acquisition d'écorces – Marché attribué à la S.A. FERAUCHE ET GILLET – Rue de Roumont 21 à 6890 Libin ;
- Acquisition de terreau – Marché attribué aux Pépinières Saint-Jean – Chaussée de Tirlemont 65/B à 4520 Wanze ;
- Abattage d'arbres – Marché attribué aux Ets ANDRE LOCHT Grand Marchin 30 à 4570 Marchin ;

- Fourniture de photocopieurs pour les services communaux et les écoles pour les exercices de 2013 à 2018 – Marché attribué à la S.A. RICOH BELGIUM, Medialaan 28A à 1800 Vilvoorde ;
- Fourniture d'électricité pour l'Administration communale et le C.P.A.S. – Marché attribué à LAMPIRIS SA, 54 rue Saint-Laurent à 4000 LIEGE pour les exercices 2013, 2014 et 2015 ;
- Fourniture de gaz pour l'Administration communale et le C.P.A.S. – Marché attribué à ELECTRABEL CUSTOMER SOLUTIONS SA, Boulevard Simón Bolívar, 34 à 1000 BRUXELLES pour les exercices 2013, 2014 et 2015.

4. MARCHES PUBLICS AU SERVICE EXTRAORDINAIRE.

Pour chaque dossier :

- ⇒ Etude des besoins et élaboration du cahier spécial des charges ;
- ⇒ Délibération du Conseil communal - décision de principe - Choix du mode de passation du marché ;
- ⇒ Etude des remises de prix et rapport de soumission ;
- ⇒ Délibération du Collège Echevinal - attribution du marché ;
- ⇒ Commande du matériel ;
- ⇒ Vérification de la conformité de la livraison.

Dossiers réalisés :

- Acquisition de mobilier de bureau pour les services communaux,
Budget : 3.653,02 € ;
- Acquisition d'herbicide pour les Service Environnement et Travaux,
Budget : 3.321,15 € ;
- Acquisition d'un motoculteur pour le Service environnement,
Budget : 7.149,60 € ;
- Acquisition d'ampoules LED,
Budget : 2.010,00 € ;
- Acquisition de chaise pour le gymnase d'Ampsin,
Budget : 2.472,03 ;
- Entretien extraordinaire des terrains de football de la Gravière,
Budget : 7.245,47 € ;
- Acquisition d'un abri de jardin pour le "Projet communautaire",
- Réaménagement et remise aux normes des installations électriques du local dit « Des Faucons rouges »,
Budget : 670,07 € ;
- Réparation et amélioration du système de ventilation pour les vestiaires du gymnase Amay,
Budget : 7.032,44 € ;
- Rénovation du système de production et de distribution d'eau chaude pour les vestiaires du Gymnase d'Amay,
Budget : 6.793,77 ;
- Amélioration du circuit hydraulique des douches au hall technique,
Budget : 3.333,55 ;
- Remplacement de la régulation à la salle du Tambour,
Budget : 1.100 € ;
- Travaux économies énergie – Mise en conformité de la cheminée à l'école d'Ombret,
Budget : 998,29 €.

5. PROJETS PILOTES ET SUBSIDES OBTENUS PAR LE SERVICE.

5.1. Opération "Eté solidaire, je suis partenaire"

En collaboration avec le CPAS

Subside : 5.795 €. La subvention et le nombre maximum de jeunes à engager sont doublés cette année dans le cadre d'une synergie commune-CPAS. Encadrement et mise au travail par le service.

5.2. Semaine de l'Arbre 2012

Dans le cadre de la Semaine de l'Arbre 2012, le service Environnement a procédé :

1°) à l'installation d'un hôtel à insectes au service communal de l'Environnement

Nous avons reçu un subside de 500 €

2°) à la plantation de haies rue de Bende à Ampsin

Nous avons reçu un subside de 1.405 €

3°) à la plantation de haies (dans le cadre du plan Maya) sart communal, rue des Mineurs

Nous avons reçu un subside de 2.500 €.

5.3. Eco Team

Projet pilote, financé par la Région wallonne et lancé dans 8 communes, visant la mise en place d'actions environnementales (énergie, déchets, papier, achats verts,...) au sein de la commune par une équipe d'employés de la commune et du CPAS.

Voici les personnes qui participent à ce projet :

	Site - Service	Nom
1	CPAS	Viviane DUCHESNE
2	CPAS	Claude GERMAY
3	Environnement	Damien LAMBOTTE
4	Environnement	Didier MARCHANDISE
5	Finances - cadastre	Anne-Pascale MASY
6	Secrétariat communal	Danielle LAVIGNE
7	Service Technique des Travaux	Colette ETIENNE
8	CPAS	Stéphanie SMARRELLA
9	Taxes - Finances	Frédéric MEUNIER
10	Urbanisme	Philippe MICHEL
11	Hall technique	Michel SWITTEN
12	Prévention	Pascale UYTEBROECK

6. BONS DE COMMANDE.

Pour le bon fonctionnement du service, 246 propositions de bons de commande ont été transmises au Service des Finances.

7. INFORMATION - SENSIBILISATION.

Liste des articles de sensibilisation parus dans le journal d'information communale " Infor'Ama " :

- Journée sans voiture à Amay le dimanche 16 septembre 2012 ;
- Campagne nationale – Gaz-Electricité : osez comparer ! ;
- Campagne de dératisation d'automne ;
- La fouine ;
- Date des collectes sélectives en septembre ;
- Economie d'Énergie, la commune d'Amay aussi investit ! ;
- Collecte de jouets dans les recyparcs le samedi 20 octobre 2012 ;
- Date des collectes sélectives en octobre ;
- Collecte des huiles ou graisses de friture usagées dans les recyparcs en octobre ;
- Collecte des pneus usagés dans les recyparcs du 23/10 au 27/10/2012 ;
- 42^e édition de la Plantation de l'Arbre le 25/11/2012 ;
- Marche des Braconniers le vendredi 23 novembre 2012 ;
- Déneigement des trottoirs ;
- Résultats du concours « Façades fleuries » 2012 ;
- Campagne pour la prévention de l'intoxication au CO ;

- Informations du gestionnaire du réseau électrique ;
- Dates des collectes sélectives en novembre et décembre ;
- Recyclons nos bouchons ;
- Test sonore des sirènes d'alerte ;
- Moins de pesticides, moins de déchets et moins de pollution... c'est tout bénéfique pour la santé et l'environnement ;
- Réalisez un audit énergétique de votre habitation ;
- Plantation de l'Arbre 2012 – Un érable derrière la Collégiale ;
- Que faire de son sapin de Noël ?;
- Attention chiens dangereux ;
- Dates des collectes sélectives en janvier et février ;
- Ne jetez pas vos petits appareils électriques ou électroniques dans la poubelle ;
- Collecte de vélos dans les recyparcs le 27/04/2013 ;
- A quelle distance dois-je planter mes haies ?;
- Opération Amay Propre le 27/04/2013 ;
- Dates des collectes sélectives en mars et avril ;
- Suivez vos consommations d'énergie ;
- Donnez une seconde vie à vos vieux vêtements ;
- Dates 2013 de l'entretien de l'éclairage public ;
- Bon pour un rouleau gratuit de sacs PMC ;
- Week-end des hirondelles les 22 et 23/06/2013 ;
- Reconduction du concours « Façades fleuries 2013 »
- Compostage à domicile ;
- Campagne de dératisation du 6 au 10 mai 2013 ;
- Modification des quotas « encombrants » dans votre recyparc en 2013 ;
- Dates des collectes sélectives en mai et juin ;
- Cessez le feu... dans vos jardins ! ;
- Réunion Plan Maya le 15/05/2013 ;
- Bien s'éclairer c'est important, à moindre coût, c'est encore mieux ;
- Votre production de déchets sur Internet ;
- Les écoles ont de l'énergie à revendre ;
- Rappel de quelques règles environnementales ;
- Mobilité douce – Présentation du projet le 21/08/2013 au Centre culturel ;
- Campagne de sensibilisation aux vagues de chaleur et pics d'ozone ;
- Que faire en cas de crise ? Contacter les médias sociaux du Gouverneur de la Province de Liège ;
- Fauchage tardif des bords de routes ;
- Infobus TEC ;
- Dates des collectes sélectives en juillet et août.

Réalisation de communiqués de presse concernant l'environnement au sens large et publiés dans la presse régionale :

- ☞ Actions de sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les écoles primaires communales pour l'année 2012-2013 ;
- ☞ Journée sans voiture le dimanche 16/09/2012 – Conférence de presse ;
- ☞ Campagne automnale de dératisation du 17 au 21/09/2012 ;
- ☞ Campagne nationale « Gaz-Electricité : osez comparer ! » ;
- ☞ Exposition Exploratorium – Objectif développement durable ;
- ☞ Marche des Braconniers et Plantation de l'Arbre 2012 ;
- ☞ Compostage à domicile – Vente de fûts au service Environnement ;
- ☞ Opération « Amay Propre » le 27/04/2013 ;
- ☞ Campagne de dératisation du 6 au 10 mai 2013 ;
- ☞ Réunion « Plan Maya » le 15/05/2013 ;
- ☞ Concours Façades Fleuries 2013 ;
- ☞ Formation au compostage le 18/06/2013 ;

- ☞ « Été solidaire, je suis partenaire » 2013 – Conférence de presse le 19/06 ;
- ☞ Week-end des hirondelles – 22 et 23/06/2013 ;
- ☞ Actions de sensibilisation à l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les écoles primaires communales pour l'année 2012-2013 – Fin des activités ;
- ☞ Infobus Tec le 22/08/2013 ;
- ☞ Projet Mobilité douce – Réunion le 21/08/2013 ;
- ☞ Clôture Eté solidaire le 22/08/2013.

Le service Environnement a également réalisé trois brochures. Les deux premières sont distribuées par les services Environnement et Population aux nouveaux habitants et par le service Urbanisme pour les personnes qui demandent un permis d'urbanisme.

7.1. Brochures réalisées par le service Environnement

7.1.1. Brochure sur la gestion des déchets

Elle reprend l'ensemble des services qui sont proposés par le service Environnement en matière de déchets : déchets ménagers, PMC, encombrants, branchages, papiers et cartons, ... mais aussi des conseils sur l'éco-consommation, le recyparc et l'incinération des déchets à domicile.

7.1.2. Brochure sur les énergies renouvelables et gestion de l'énergie

Elle reprend les renseignements sur les différentes énergies renouvelables, les différentes primes et avantages fiscaux et donne des conseils sur l'utilisation rationnelle de l'énergie.

7.1.3. Brochure sur le service des Gardiens de la Paix et Agent Constatateur

Ce service effectue principalement un travail de prévention, de sécurité et d'information auprès de la population amaytoise. Il est compétent pour constater des infractions sur le domaine communal (via Règlement Général de Police et décret « délinquance environnementale »). Vous trouverez tous les renseignements souhaités dans cette brochure.

8. SALUBRITE PUBLIQUE ET SERVICE DES GARDIENS DE LA PAIX.

8.1. Description de la fonction de Gardien de la Paix.

Les Gardiens de la Paix ont pour mission d'augmenter le sentiment de sécurité du citoyen par leur présence dissuasive dans les quartiers.

Ils constituent un relais, un point de contact entre la Commune et la population.

La volonté communale en la matière a été d'affecter les Gardiens de la Paix au service Environnement.

Ils signalent également les problèmes rencontrés (infractions diverses en termes d'environnement ou de sécurité) aux services communaux compétents ou à la police.

La coordination de ce travail est confiée à Didier Marchandise.

8.2. Les différentes missions confiées aux Gardiens de la Paix

- A. Sensibilisation du public à la sécurité et à la prévention de la criminalité (distribution de folders, de billets d'informations, séances d'information, etc ...) ;
- B. Information des citoyens en vue de garantir le sentiment de sécurité et signalement aux services compétents des problèmes de sécurité, d'environnement et de voirie ;
- C. Information des automobilistes au sujet du caractère gênant ou dangereux du stationnement fautif et sensibilisation de ceux-ci au respect du Code de la route, ainsi que l'aide pour assurer la sécurité de la traversée d'enfants, d'écoliers, de personnes handicapées ou âgées ;
- D. Constatation d'infractions aux règlements et ordonnances communaux dans le cadre de l'article 119bis, §6, de la Nouvelle Loi communale, qui peuvent exclusivement faire l'objet

de sanctions administratives, ainsi que constatation d'infractions aux règlements communaux en matière de redevance ;

- E. Exercice d'une surveillance de personnes en vue d'assurer la sécurité lors d'évènements ou d'activités organisés par la commune ou une autre autorité publique (ils ne sont ni vigiles, ni sorteurs ; par leur présence, ils rassurent, ils renseignent, ils surveillent le bon déroulement de l'organisation ; ils font appel à l'organisateur ou à la police lorsqu'ils constatent des problèmes).

8.3. L'organisation du travail

8.3.1. Travail de quartier

Depuis février 2008, les Gardiens de la Paix ont scindé le territoire communal en 21 quartiers afin de pouvoir effectuer des visites pédestres régulières dans chacun d'entre eux. Ils effectuent 2 visites de quartier par semaine. D'août 2012 à septembre 2013, ils sont passés en moyenne 3 fois dans chacun des quartiers. Lors de ces visites, ils relèvent les infractions au Règlement Général de police telles que des trottoirs et filets d'eau non entretenus, des branches qui débordent sur le domaine public, des « big bag » de sable sur les trottoirs, des dépôts de déchets, etc. Ensuite, soit ils déposent un feuillet de sensibilisation dans la boîte aux lettres de la personne en cause, soit ils entrent directement en contact avec la personne si celle-ci est présente pour l'inviter à se mettre en conformité. Ils octroient aux intéressés un délai pour la régularisation du problème relevé. Dans la majorité des cas, la situation est régularisée au terme du délai. Si le délai n'a pas été pris en considération, ils rédigent un constat administratif à l'encontre du contrevenant.

Une permanence est assurée le mardi de 9h à 12h et le jeudi de 14h à 16h afin que les citoyens puissent les contacter, leur demander des renseignements ou leur en fournir s'ils ont découvert des dépôts de déchets dans la nature ou tout autre infraction qu'ils trouvent utile de leur signaler. Dans tous les cas, la prévention est privilégiée à la répression.

Liste des 21 quartiers :

Quartier n°1 : rues Rochamps, Petit Rivage, Gustave Robert, Loumaye, Nihotte, Gerbehaye, Hacquenièrre, Zénobe Gramme, Tilleul del Motte et Ernou.

Quartier visité à 4 reprises.

Quartier n°2 : rues Mirlondaines, François Droogmans, Alunières, Cléris, Chavoie, Pré Quitis, Terres Rouges, Fawe et des Buses.

Quartier visité à 5 reprises.

Quartier n°3 : rues Elmai, Malvaux, Sur les Roches, Froidebise, Eglantiers, Pirka, du Coq, de la Chapelle, la Pêche, Chêneux, des Sources et de la Digue.

Quartier visité à 4 reprises.

Quartier n°4 : rues Morade, Mont Léva, Saint-Joseph, Waloppe, de la Gare, Loyable, Quai de Lorraine, et Chaussée de Liège.

Quartier visité à 3 reprises.

Quartier n°5 : rues Sous les Vignes, Hellebaye, du Puits, Vinâve, du Château, Martine, H.Dumont, Aux Chevaux et Chénia.

Quartier visité à 4 reprises.

Quartier n°6 : rues de la Liberté, de la Cloche, du Pont, Ponthière, des Cerisiers, des Acacias, des Fraisiers, Haute Flône et de l'Ecluse.

Quartier visité à 3 reprises.

Quartier n°7 : rues Fond d'Oxhe, Les Communes, Les Croupets, du Centre et des Prisonniers Politiques.

Quartier visité à 3 reprises.

Quartier n°8 : rues Marneffe, Marquesses, Wéhairon, Kinet, des Tilleuls, Bossy, de la Céramique, Quoesimodes et Thier de l'Usine.

Quartier visité à 4 reprises.

Quartier n°9 : rues de l'Industrie, Basse-Cour, de Biber et de l'Hôpital.

Quartier visité à 5 reprises.

Quartier n°10 : rues Albert Pirson, Hamenton, Saule Gaillard, Paquay, du Tige, des Sabotiers, du Maréchal, du Tambour, du Parc, Pont al Macralle, Champs des Oiseaux et Malueule.

Quartier visité à 3 reprises.

Quartier n°11 : rues du Vicinal, des Jardins, Madame, Verte voie, Campagne et Entre Deux Saisons.

Quartier visité à 3 reprises.

Quartier n°12 : rues Soir Paisible, Allée du Rivage, Avenue du Paradis, Allée Verte, Clos des Pins, Clos des Wallons, des Bouleaux et rue du Parc Industriel.

Quartier visité à 18 reprises.

Quartier n°13 : rues des Genets, Bûre à l'Eau, Richemont, Paireuses, du Moulin, de la Carrière, Fontaine Deltour, Defooz, Sous-Richemont, des Tendeurs, du Loup et Sart Wesmaël.

Quartier visité à 4 reprises.

Quartier n°14 : rues Alex Fouarge, Bas Thier, Bouvreuils, Grand-Route et Ry de Mer.

Quartier visité à 6 reprises.

Quartier n°15 : rues de Bende, Sartage, du Ruisseau, Entre Deux Haies, Mossoux, de Jehay et Aux Bois du Sart.

Quartier visité à 3 reprises.

Quartier n°16 : rues Hasquette, Al Bâche, Beau Séjour, des Quatre Vents, Henrotia, ruelle Caton, du Cimetière, Jouette, de l'Arbois et Chemin Lecomte.

Quartier visité à 5 reprises.

Quartier n°17 : rues Fontaine, Roua, Vieux Roua, Hodinfosse, Désiré Léga, des Larrons, Rochette et de l'Aîte.

Quartier visité à 3 reprises.

Quartier n°18 : Chaussée F.Terwagne et Chaussée Roosevelt.

Quartier visité à 3 reprises.

Quartier n°19 : rues Vigneux, G.Hubin, Préa, Delcominette, de l'Arbre, Pâquette, Albert 1^{er}, de la Paix, J.Wauters, E.Vandervelde, Julien Jacquet, place Gustave Rome, Gaston Grégoire.

Quartier visité à 7 reprises.

Quartier n°20 : rues des Ecoles, des Briquetiers, Viamont, Hubert Collinet, Petit Viamont, Grand-Viamont, Hesbaye, Fays, des Chasseurs Ardennais, d'Ampsin, Au Bois et Chaussée de Tongres.

Quartier visité à 3 reprises.

Quartier n°21 : rues des Sports, de la Sablière, aux Terrasses, Lambermont, Bois de Mer, Le Sart, Marchandise, Thier Philippart et René Dupont.

Quartier visité à 4 reprises.

8.3.2. Constat/plainte

En dehors des visites de quartier, ils se déplacent suite à l'appel d'habitants qui leur signalent des dépôts de déchets, des haies non entretenues, des terrains non entretenus ou toute autre infraction au Règlement Général de police de la Commune d'Amay. Sur place, ils constatent l'infraction et invitent les personnes concernées à y remédier tout comme lors des visites de quartier.

Ils traitent également les conflits de voisinage en tentant d'apaiser les tensions entre les différents intervenants. Lorsque leur intervention n'aboutit pas, ils transmettent le dossier à Intermissions, qui est le service de médiation de la Commune.

8.3.3. Conflits de voisinage

Ils sont également régulièrement appelés pour des conflits de voisinage. Certaines personnes les appellent pour des infractions au Règlement Général de Police commises par leur voisin. Dans ce cas, ils s'informent afin de savoir si cela relève du conflit de voisinage. Si tel est le cas, ils travaillent plutôt en médiateur afin d'apaiser le conflit. Les situations les plus compliquées sont transmises à Intermissions qui travaille en partenariat avec la Commune.

Sur les 276 cas traités, une vingtaine de cas relève du conflit de voisinage.

8.3.4. Présence dans les cités

La Commune d'Amay comprend 2 cités sociales, la Cité Al Bâche et la Cité Rorive. Chaque semaine, ils passent un après-midi dans l'une d'elles afin d'apporter un sentiment de sécurité aux riverains. Ils profitent de nouveau de ces après-midi pour constater les infractions environnementales ou comportementales ainsi que de relayer toute information aux services concernés.

8.3.5. Affichage sauvage

Depuis sa création, le service Environnement est attentif au cadre de vie. Dans un premier temps, le service s'est principalement occupé de l'affichage sauvage (sur le mobilier urbain, les poteaux électriques, les abribus, ...). Systématiquement, un courrier de mise en demeure était transmis afin d'obtenir une remise en état des lieux.

Depuis le 1^{er} septembre 1997, il n'est plus admis aucun panneau le long des voiries sur les poteaux de signalisation, d'éclairage, ou autres sauf autorisation du Collège.

En cas d'infraction, les Gardiens de la Paix/Agent constatateur enlèvent les panneaux ou affiches et rédigent un constat administratif à charge de l'organisateur de l'événement. Ce constat est transmis au fonctionnaire sanctionnateur.

Les seuls endroits où l'affichage est autorisé sont les panneaux spécialement prévus à cet effet à différents endroits de la Commune.

Panneaux où l'affichage est autorisé :

Ampsin

- Avenue H. Dumont, école d'Ampsin, à côté des bulles à verre ;
- Au coin des rues Nouroute et Hellebaye ;
- Rue de Bende en face du n°35 ;
- Au coin des rues Chénia et St Joseph, à l'entrée du local de la Croix Rouge ;
- Cité Al Bâche, à côté de la cabine téléphonique ;
- Cité Al Bâche, à côté des bulles à verre ;
- Rue Wallope, à proximité du panneau de chez Big Mat ;

Amay

- Chaussée Freddy Terwagne, sur le mur de l'école communale ;
- Place Gustave Rome – à côté de l'entrée du tunnel ;

Jehay

- Rue du Tambour - sur le mur de l'école communale ;
- Au coin des rues Rochamps et Paix Dieu ;
- Rue du Saule Gaillard, à côté des bulles à verre ;

Ombret

- Grand' Route, à côté de la salle Grandfils ;
- Grand' Route, sur le mur de l'école communale ;
- Grand' Route, sur le terrain communal en face de l'entrée de la rue Alex Fouarge ;
- Dans le tournant du pont d'Ombret, côté Ombret.

Flône

- Dans le tournant venant d'Engis, à l'arrière de l'école.

8.3.6. Sanctions administratives et redevances communales

Le Gardien de la Paix constatateur a la compétence de rédiger des constats administratifs pour les infractions au Règlement Général de Police.

Le constat administratif est transmis à l'Agent sanctionnateur dans le mois qui suit son constat d'infraction. A ce moment, l'Agent sanctionnateur envoie un avertissement d'ouverture de dossier, par lettre recommandée, accompagnée d'une copie du constat administratif, aux personnes mises en cause dans le constat administratif. Sont spécifiées dans cette lettre, les possibilités, pour les personnes mises en cause, de consulter leur dossier et de présenter une défense écrite ou orale, avec ou sans avocat, dans les quinze jours suivant l'envoi de la lettre.

Au minimum quinze jours après l'envoi de la lettre d'avertissement d'ouverture de dossier, ou dès réception de la défense des personnes mises en cause, et au plus tard six mois après le constat de l'infraction, l'Agent sanctionnateur envoie une lettre recommandée aux personnes mises en cause, lui signifiant sa décision de lui infliger ou non une amende administrative, et lui laissant un délai d'un mois pour éventuellement introduire un recours auprès du Tribunal de Police.

Lorsque le délai de recours est écoulé, l'Agent sanctionnateur envoie une lettre recommandée aux personnes mises en cause afin de les inviter à payer leur amende administrative dans un délai d'un mois, une copie de ce courrier est remise au Directeur Financier afin qu'il puisse procéder au recouvrement légal en cas de non paiement dans le délai d'un mois.

De septembre 2012 à août 2013, 85 constats administratifs ont été rédigés : 15 pour affichages sauvages, 32 pour terrains non entretenus, 18 pour non entretien de trottoirs, 10 pour non émondage des plantations, 17 pour divagations d'animaux, 6 pour non-respect des conditions de détention d'un chien de race dangereuse et 12 pour sorties anticipatives des récipients à ordures et/ou non-respect des conditions de collecte des déchets.

8.3.7. Contrôle de la zone bleue

Afin de faciliter le stationnement et de favoriser l'activité économique et commerciale du centre d'Amay, le Conseil communal a décidé d'inclure dans le règlement communal de circulation une zone bleue ainsi que les modalités de taxe en cas de non-respect de la durée de stationnement dans cette zone. Le centre d'Amay étant un lieu intense de commerces et de services, nous devons faciliter le stationnement de tous nos concitoyens venant y faire leurs achats ou désireux de rencontrer divers préposés publics ou privés.

Depuis le 2 mars 2009, tout conducteur qui, les jours ouvrables (du lundi au samedi de 9h00 à 18h00), met un véhicule automobile en stationnement dans une zone bleue, doit apposer sur la face interne du pare-brise, ou à défaut, sur la partie avant du véhicule, un disque de stationnement conforme au modèle déterminé par le Ministre des Communications. Le stationnement de son véhicule en zone bleue ne peut excéder deux heures. Tout usager qui n'aura pas apposé son disque de stationnement de manière visible sur le pare-brise ou aura dépassé les 2 heures de stationnement réglementaires, se verra réclamer une redevance d'un montant de 15 €.

Les endroits suivants sont réglementés en zone bleue :

- Chée F.Terwagne sur l'accotement en face des habitations comprises entre les n°8 et 14 ;
- Rue Paul Janson entre les n°2 et 8 ;
- Rue Joseph Wauters entre les carrefours de la chaussée Roosevelt et la rue de la Paix, du côté droit en direction de la gare ;
- Rue Gaston Grégoire entre la Place Sainte-Ode et le carrefour de la rue Vigneux ;
- Place Adolphe Grégoire ;
- Place Ramoux.
- Place Gustave Rome (autour de l'îlot central).

Des contrôles réguliers sont effectués par les Gardiens de la Paix et Agent Constatateur, avec soit apposition d'une redevance sur le pare-brise des véhicules en défaut soit un feuillet de sensibilisation.

8.4. Travail de sensibilisation/prévention et dossiers traités

Lors de leurs visites de quartiers, les Gardiens de la Paix et Agent Constatateur sont régulièrement amenés à régler directement des situations diverses rencontrées sur le terrain. Ceci par le biais d'un contact direct avec le citoyen, afin de le sensibiliser sur un point qu'il devra surveiller et penser à régulariser. Ou, en l'absence du citoyen, via un feuillet de sensibilisation qui, très souvent, ne nécessitera pas l'ouverture d'un dossier et épargnera ainsi une certaine lourdeur administrative au profit d'une efficacité de terrain accrue. Au cours de leurs visites de quartiers, ils sont également sollicités par les citoyens pour des problématiques en matière de gestion/collecte des déchets. Ils ont également un rôle de médiation dans le but de favoriser la bonne entente du voisinage.

Toutes ces interventions de sensibilisation et de prévention auprès des citoyens sont estimées à près de 500 par an (une vingtaine par mois et par agent).

En plus de cela, malgré la sensibilisation/prévention, il arrive que certaines interventions nécessitent l'ouverture d'un dossier administratif (lorsque la rencontre ou le feuillet initial n'a pas suffi à régulariser la situation). Ils ont répertorié 218 cas de ce type. Les plus courants sont les trottoirs/filets d'eau non entretenus (21 cas traités dont 10 en juin-juillet-août), les émondages de plantations (38 cas traités), les terrains non entretenus (65 cas traités) et l'affichage sauvage (15 cas traités).

En ce qui concerne les haies non entretenues ou l'émondage des plantations, la quasi-majorité des cas sont traités entre les mois de février et de septembre. L'affichage sauvage n'a pas quant à lui de période où ils rencontrent spécifiquement ces cas. Ils traitent entre 2 et 3 dossiers de ce type en moyenne chaque mois.

8.4.1. Projet PMC dans la Cité Rorive

Il s'agit d'un nouveau projet en vue d'améliorer le tri des PMC. Nous avons constaté régulièrement des dépôts de sacs non conformes dans les enclos à sacs PMC de la cité Rorive. Il s'agit parfois clairement de dépôts sauvages (sacs remplis de déchets ménagers de toutes sortes) mais très souvent, ce sont de petites erreurs de tris.

C'est pour cette raison que nous avons décidé de supprimer ces enclos à sacs PMC et de mettre en place un nouveau système de gestion des sacs PMC.

Les habitants des buildings 19, 21 et 23 Allée du Rivage mais également les habitants des buildings, Allée du Paradis 10, 15, 18 et Clos des Pins 10 et 12 ont, pour la plupart, été rencontrés afin de leur expliquer ce nouveau projet. Une farde comprenant une feuille de 21 étiquettes autocollantes avec un n° a été attribué à chaque ménage. Les habitants ont été invités à coller sur chaque sac bleu PMC (qu'ils doivent désormais sortir au pied de leur immeuble) une étiquette bien visible. Les riverains doivent sortir leur(s) sac(s) uniquement la veille du ramassage des sacs PMC (ramassage un vendredi sur deux). En cas de non ramassage de ce sac (apposition d'une « main rouge » synonyme d'erreur), nous rencontrons les personnes qui ont fait une erreur en leur indiquant le type de déchets non autorisés par la collecte. Notre volonté est clairement de sensibiliser les habitants au tri des PMC.

Ce système permet d'informer les riverains des éventuelles petites erreurs de tri commises, leur donnant ainsi la possibilité de les corriger. Nous les invitons donc à « jouer le jeu du tri ».

La « farde PMC » qui a été distribuée à chaque ménage comprenait ; 1 feuille de 21 étiquettes autocollantes, 1 feuille d'explication du projet (et infos sur les jours de collecte, des infos sur les « PMC »...), 1 guide du tri et 1 sac PMC gratuit.

A ce jour, plusieurs personnes ayant reçu des « mains rouges » ont été sensibilisées. Pour la plupart, il ne s'agissait que de petites erreurs de tri, telles que pots de yaourt, barquettes de beurre, raviols en plastique... Chaque personne ayant fait une erreur de tri a été rencontrée et une explication a été donnée.

Le bilan de la mise en place de ce projet est réellement positif. Chaque semaine, sur environ 70 sacs PMC sortis par les habitants, seulement 1 ou 2 sacs sont non conformes.

8.4.2. Sensibilisation « mains noires »

Lors de chaque collecte du conteneur vert (déchets organiques) sur la commune, le suiveur Intradel effectue une tournée de contrôle de ces conteneurs afin d'en vérifier leur conformité. En cas d'erreur de tri, une main noire est apposée sur le conteneur. Cette main noire signifie que le contenu n'est pas conforme et que le conteneur n'a donc pas été vidangé. Chaque semaine, le suiveur Intradel nous communique son rapport reprenant les adresses des personnes s'étant vu apposer une main noire sur leur conteneur organique.

Dans la mesure du possible, nous rencontrons les personnes ayant fait une erreur de tri, et leur apportons les explications nécessaires au bon tri dans le conteneur organique. Un courrier de confirmation de notre passage et un guide du tri leur est ensuite envoyé.

8.5. Surveillance des cirques ou gens du voyage.

Après chaque passage d'un cirque ou des gens du voyage, le service Environnement vérifie la remise en état du site. Très régulièrement, notre service doit intervenir pour assainir l'endroit. Systématiquement, nous facturons nos prestations.

8.6. Travaux répétitifs réalisés par le service.

Chaque semaine :

- Vidange de toutes les poubelles publiques ;
- Nettoyage du centre d'Amay et d'Ampsin tous les lundis ;
- Nettoyage des bulles à verre.

8.6.1. Liste des poubelles publiques

AMAY

Rue Froidebise	Au terrain de pétanque
Place Pirka	
Rue d'Ampsin	à l'entrée du bois
Place du Viamont	
Place A. Grégoire	
Place Gustave Rome	à chaque entrée du souterrain de chaque côté de la zone de stationnement
Rue de la Cloche	au coin de la rue de l'Ecluse
Clos des Wallons	
Allée du Rivage	en face de l'école devant les buildings n°19, 21 et 23
Rue Roua	face au n°63 face au n°87
Chaussée Roosevelt	à l'arrêt de bus en face du Delhaize
Rue de la Céramique	à l'arrêt de bus
Rue de l'Industrie	à la Tour Romane à la plaine de jeux
<i>Rue Vigneux</i>	aux bulles à verre
Rue Raoul Nachez	au fond de la rue
Rue Pirka	face au n°45, au coin avec la rue de la Pâche, face au n°13, au coin avec la rue Froidebise (2)
Chée Freddy Terwagne	en face du service Urbanisme
Rue Joseph Wauters	à l'arrêt de bus, en face du n°7
Quai du Halage	à l'embarcadère
Rue du Pont	au coin formé avec la rue de la Cloche au piétonnier rejoignant la rue de la Cloche
Clos des Pommiers	à côté du n°3 devant le n°1
Rue Gaston Grégoire	devant le magasin GB
Place des Cloîtres	à plusieurs endroits
Place A. Ramoux	à côté de la cabine téléphonique
Grand-Place	à l'arrêt de bus, à côté du n°149
Rue Paul Janson	à l'arrêt de bus avant la rue du Tige (en face des terrains de football de Jehay)
Chaussée de Tongres	en face de la rue Hubert Collinet à l'arrêt de bus, au début de la Chaussée de Tongres à l'arrêt de bus avant le grand virage à l'arrière du hall omnisports à proximité du n° 3
<i>Thier Philippart</i>	

AMPSIN

Place d'Ampsin	
Rue Al Bâche	à côté des bulles à verre à l'arrêt de bus, en face du n°39
Rue Entre-Deux-Haies	
Rue Sous les Vignes	à l'arrêt de bus
Chaussée de Liège	en face du n°108 en face du n°3
Rue Martine	aux abords de la piste de pétanque
Rue Morade	au coin de la rue
Avenue H. Dumont	aux bulles à verre

<u>OMBRET</u>	Grand-Route Rue les Communes Parcours nature	en face du n°133 au point de vue
<u>FLONE</u>	<i>Chaussée Freddy Terwagne</i>	à l'ancienne maison de quartier
<u>JEHAY</u>	Rue de la Brasserie Rue Petit Rivage Rue du Parc Rue du Tambour Rue du Tambour	en face du n° 29 en face du château aux arrêts de bus à la Fontaine St-Gérard
	Rue Cistercienne Rue du Tambour Rue du Maréchal Rue de l'Abbaye Rue du Saule Gaillard Rue Ry de Contrée	au boulodrome Robert Praillet à l'arrêt de bus à l'arrêt de bus, face au n°23 au banc public

8.6.2. Atribus

8.6.2.1. Nettoyage des atribus

La commune, en collaboration avec les TEC Liège-Verviers, a signé une convention avec l'A.S.B.L « Le Coudmain » qui porte sur le nettoyage des atribus.

Le nettoyage effectifs des abris est exécuté par l'A.S.B.L de réinsertion sociale « Le Coudmain » selon une périodicité trimestrielle.

Le nettoyage concerne les vitres, les sièges, la sous toiture et le sol de l'abri. Il comprend également l'effacement des tags et l'enlèvement de tout affichage illégal, la vidange de la poubelle ainsi qu'en cas de besoin l'égouttage du toit.

Après le nettoyage de chaque abri, l'A.S.B.L. « Le Coudmain » appose un autocollant ou est mentionnée la date de son passage.

8.6.2.2. Liste des atribus

<u>Ampsin :</u>	Chée de Liège en face du n° 3f Chée de Liège en face du 108
<u>Amay :</u>	Chée Roosevelt, en face du Delhaize Chée de Tongres, sur la place Claudy Sohet (Pirka) Chée de Tongres, en face du n°149 (cimetière) Chée de Tongres en face du n° 19 Chée Roosevelt, sur la Grand-Place entre les 2 rond-points Rue de la Céramique, à côté du Delhaize Rue Hubert Collinet à côté du n°29 Rue Viamont, face au n°25 Rue des Trois Sœurs, face au n°39
<u>Jehay :</u>	Rue du Tambour en face du n° 39 Rue du Tambour en face du n° 8 Rue du Maréchal, entre la Séniorie et le terrain de football Rue Saule Gaillard à côté du n° 87

Ombret : Rue du Saule Gaillard, au coin avec la rue du Tige
Grand-Route en face du n° 33
Grand-Route en face du n° 91
Grand-Route, en face du n°133

8.6.3. Liste des bulles à verre

Ombret : Grand-Route à côté de la salle Grandfils.

Jehay : Rue Petit Rivage, parking en face de la salle du Tambour
Rue Saule Gaillard, en face de l'immeuble n°2.

Ampsin : Rue Al Bâche - Ecole
Avenue H. Dumont.
Rue des Boulonneries.

Amay : Parking face à la Résidence Isabelle, Chaussée
Roosevelt
Place André Renard
Place Pirka
Parking de l'école des garçons, chaussée Roosevelt
Allée du Rivage à côté des garages
Au carrefour des rues Vigneux et Thier Philippart
Chaussée Freddy Terwagne 74 – en face du service administratif des
Travaux

8.6.4. Liste des conteneurs à vêtements

Ombret : Grand-Route sur le parking de la salle Grandfils
Jehay : Rue Saule Gaillard, en face de l'immeuble n°2

Ampsin : Rue Al Bâche, en face de l'école
Rue des Boulonneries à côté de la gare d'Ampsin

Amay : Place André Renard
Place Pirka
Parking de l'école des garçons, chaussée Roosevelt
Chaussée Freddy Terwagne, 74 (en face du service administratif des Travaux)

8.7. Journée "Amay Propre"

Comme chaque année à Amay, le printemps a rimé avec propreté. Pour la 17^e année consécutive, le service communal de l'Environnement a invité la population à se mobiliser pour réaliser un grand nettoyage de printemps de notre commune.

L'opération s'est déroulée **le samedi 27 avril** et a réuni une vingtaine de personnes qui se sont attaquées dans la bonne humeur au nettoyage de plusieurs zones sensibles de la Commune. Cette année encore, le comité de quartier du Thier Philippart participait à l'opération et s'est chargé de ses propres rues.

Dès 8h30, plusieurs groupes de bénévoles dont des membres du Syndicat d'Initiative, les riverains, des membres du Plan Communal de Développement de la Nature, des agents du service Environnement d'Amay sont partis à la recherche de dépôts clandestins dans l'unique objectif de rendre propre des zones prises pour décharge publique et de permettre à la nature de reprendre sa place. Ces groupes ont nettoyé différents quartiers et zones problématiques. Les encombrants et immondices divers, jetés et abandonnés dans la nature ont été enlevés. Ils seront ensuite évacués vers le centre de traitement d'Intradel pour y être triés.

Après cette matinée de travail, tous les participants se sont retrouvés au service communal de l'Environnement où un en-cas bien mérité les y attendait.

Au-delà des zones nettoyées, l'objectif de cette opération est de sensibiliser la population à l'amélioration de notre cadre de vie.

8.8. Collaboration extérieure

Afin d'obtenir le maximum d'informations, le service Environnement ou le responsable du service est membre d'associations ou groupements divers.

8.8.1. Réseau Eco-consommation de la Région Wallonne

Tous les consommateurs, qu'ils soient sensibilisés ou non, sont confrontés à des choix de consommation impliquant des critères environnementaux.

Le Réseau Eco-consommation en Région wallonne vise à inciter, encourager et aider les consommateurs à adopter un mode de consommation plus respectueux de l'environnement par la sensibilisation, l'information et l'éducation. Une modification sensible des comportements de consommation entraînera une adaptation générale de la part des autres acteurs économiques (producteurs et distributeurs) ; l'éco-consommation joue donc un rôle moteur déterminant en faveur du développement durable.

Le Réseau a aussi pour mission de favoriser les échanges entre les différentes initiatives en matière d'éco-consommation afin d'accroître leur efficacité, d'éviter les doubles emplois et d'encourager les synergies et les collaborations.

8.8.2. Réseau Idée

Le réseau Idée a pour objectif de promouvoir l'Education relative à l'Environnement (ErE) et de mener une réflexion permanente quant à ses enjeux. Carrefour de l'ErE, ses missions consistent à faciliter la circulation de l'information, favoriser les échanges entre les différents acteurs et valoriser les multiples projets.

Le réseau nous permet d'être informés à propos des événements liés à l'ErE, des activités d'autres membres, des offres d'emploi.

8.8.3. Association Belge des Eco-conseillers et Conseillers en Environnement

Cette association organise des journées d'information sur différents thèmes comme par exemple : la prévention des déchets ménagers, la consommation en matière d'environnement, l'éco-consommation, les Centres d'Enfouissement Technique, ...

8.8.4. Zone de police Meuse/Hesbaye – Commission Environnement

Une commission a été créée au niveau de la zone de police Meuse/Hesbaye. Elle est présidée par le Bourgmestre d'Engis et chaque commune en est membre.

Elle s'occupe de toutes les matières qui touchent de près ou de loin l'environnement et le cadre de vie.

8.8.5. Régie de quartier – Collaboration à la cité Rorive

Le service Environnement collabore avec la Régie de quartier pour diverses activités de sensibilisation dans les cités Rorive et Al Bâche.

L'entretien régulier de ces quartiers a été confié à la Régie de quartier et pour les travaux plus importants, le service Environnement intervient avec elle.

8.8.6. Commission Environnement de l'Union des Villes et Communes de Wallonie (UVCW)

Didier Marchandise participe aux réunions des commissions environnement de l'Union des Villes et Communes de Wallonie ainsi qu'à la commission concernant la salubrité publique.

8.9. Guide pour une meilleure gestion des déchets disponible au service Environnement

Ce guide permet de connaître les différentes filières de recyclage et/ou de valorisation des déchets.

La prévention doit être le leitmotiv et est annoncée comme la première priorité dans les objectifs généraux du Plan wallon des Déchets.

Conscient qu'il faut aussi s'occuper des déchets ménagers inévitablement produits, le service Environnement attire l'attention des consommateurs sur les possibilités de réutilisation, de recyclage et de valorisation de ces derniers.

La prévention

Au vu des désagréments occasionnés par les déchets, la prévention est assurément la première mesure à appliquer par tous. Les emballages constituent une grande part de nos déchets (30% du poids de nos poubelles). Ne constituent-ils pas une protection du produit lors des transports, du stockage,... ? Ne garantissent-ils pas la qualité sanitaire des produits ? Ils permettent, paraît-il, de gagner du temps en évitant de manipuler les denrées : c'est plus facile et plus rapide de prendre 6 pommes préemballées... Bref, les emballages sont là, semble-t-il, pour nous faciliter la vie.

Cependant, on ne réalise pas toujours que les emballages coûtent très cher à la production comme à l'élimination.

Ce coût est bien sûr supporté par le consommateur. Enfin, si en théorie le consommateur est toujours maître de sa consommation, il faut bien avouer que rechercher les produits peu ou pas emballés est un véritable parcours du combattant, qui mérite pourtant bien qu'on y mette beaucoup d'énergie.

9. AGENTS DE POLICE JUDICIAIRE EN MATIERE D'INFRACTIONS ENVIRONNEMENTALES.

Comme une multitude d'autres communes, Amay doit faire face à la lourde problématique des incivilités environnementales, fléau récurrent et même croissant de ce début de 21^e siècle. Grâce au nouveau décret relatif aux infractions environnementales, la Région wallonne offre un atout non négligeable aux communes désirant lutter activement contre les pollueurs. C'est grâce à ce soutien de la Région wallonne que la commune d'Amay a procédé à l'engagement d'un agent constatateur. L'agent constatateur est chargé de chercher, constater, poursuivre et réprimer les infractions en matière d'environnement. Pour cette matière, il possède les mêmes compétences qu'un agent de police judiciaire.

9.1. Désignation par le Conseil Communal.

Didier Marchandise et Cédric Liénard ont été désignés agents de police judiciaire par décision du conseil communal du 27 mai 2009 conformément à l'article D140 §3 du décret du 05 juin 2008 relatif à la recherche, la constatation, la poursuite et la répression des infractions et les mesures de réparation en matière d'environnement.

Ils ont prêté serment devant le Tribunal de Première Instance de Huy le jeudi 20 août 2009.

9.2. Compétences des agents constatateurs :

Pour les infractions en matière de :

- Loi relative à la lutte contre la pollution atmosphérique ;
- Loi relative aux cours d'eau non navigables ;
- Loi sur la conservation de la nature ;
- Loi relative à la lutte contre le bruit ;
- Décret concernant la valorisation des terrils ;
- Décret des mines ;
- Décret relatif aux déchets ;
- Décret relatif au permis d'environnement ;
- Code de l'Environnement et le Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau.

9.3. Classification des infractions environnementales :

Infractions classées en 4 catégories :

Catégories	Sanction pénale	Sanction admin.
1ère catégorie (crime environnemental)	- emprisonnement de 10 à 15 ans - amende entre 100.000 et 10.000.000 €	non applicable
2e catégorie	- emprisonnement de 8 j. à 3 ans - amende entre 100 et 1.000.000 €	Amende entre 50 et 100.000 €
3e catégorie	- emprisonnement de 8 j. à 6 mois - amende entre 100 et 100.000 €	Amende entre 50 et 10.000 €
4e catégorie	- amende entre 1 € et 1.000 €	Amende entre 1 et 1.000 €

Quelques exemples d'infractions, classées par catégorie :

Catégories	Exemples d'infractions
1 ^{re} catégorie	Infraction de 2e cat. commise sciemment et avec : - Intention de nuire - Mise en danger de la santé humaine
2 ^e catégorie	Abandon de déchets Entrave à la mission des agents constatateurs Pollution des eaux Absence de permis d'environnement (ou non-respect de celui-ci)
3 ^e catégorie	Infractions en matière de : - Conservation de la nature - Cours d'eau non navigables - Bruit - Non-raccordement à l'égout
4 ^e catégorie	Arrachage de l'affiche annonçant une enquête publique Non-clôture des terres en bordure des cours d'eau

Pour certaines infractions, une transaction (perception immédiate) peut être proposée au contrevenant (à condition que le fait n'ait pas causé de dommage immédiat à autrui) :

Type d'infractions	Montant
Incinération de déchets ménagers Abandon de déchets (tels que : sac poubelle, bidon d'huile usagée, fût de 200 litres (même vide), déchets inertes,...) Infractions de 3 ^e catégorie	150 €
Abandon d'une déjection canine Abandon d'un mégot, d'une canette, d'un chewing-gum Non-respect de l'autocollant « Stop pub » Infractions de 4 ^e catégorie	50 €

Les P.V. dressés par les agents constatateurs sont envoyés au Procureur du Roi du Tribunal de Première Instance de Huy.

9.4. Nombres de P.V. dressés :

Entre septembre 2012 et août 2013, 126 P.V. ont été dressés (essentiellement pour des dépôts de déchets). 125 avertissements ont également été adressés (dont notamment 86 pour mauvaise gestion de déchets, 11 pour véhicule hors d'usage et 24 pour incinération de déchets).

10. Gestion des déchets et salubrité publique.

10.1. Enlèvement des objets encombrants.

Par le passé, la commune prenait complètement en charge le coût de l'enlèvement et du transport de ces déchets. Afin de responsabiliser la population au tri, de diminuer l'importance de ces dépenses sur notre budget et surtout pour inciter à fréquenter le recyparc d'Intradel, le service Environnement a proposé de rendre ce service payant depuis le 1^{er} janvier 1996. La redevance est de 25 € le 1^{er} m³ et 4 € par m³ supplémentaire. Le coût réel est de 54 € le 1^{er} m³ plus 12,99 € par m³ supplémentaire.

Nous avons reçu pour la période de septembre 2012 à août 2013, **18** demandes de passage. Afin de modérer les abus, les quantités annuelles acceptées sont limitées à 5 m³/an/ménage

10.1.1. Collaboration avec l'A.S.B.L. OXFAM et les " Petits Riens "

Nous avons conclu un accord avec l'A.S.B.L. OXFAM et "Les Petits Riens" pour la prise en charge de certains objets encombrants.

En effet, ils récupèrent gratuitement pour leurs brocantes ou pour les plus démunis, les meubles et objets divers pouvant être utilisés. A chaque demande, nous transmettons les coordonnées de ces associations.

L'impact est aussi positif pour notre budget communal puisque la redevance ne couvre pas le service. De plus, par cette filière, nous favorisons un projet d'économie sociale créateur d'emplois.

10.2. Enlèvement des branchages.

En raison de la fermeture des décharges de classe II et afin de diminuer les coûts pour la commune, nous avons proposé de séparer la collecte des encombrants de celle des branchages. Depuis le mois de juin 97, elle est organisée 4 fois/an (février, mai, août, novembre) et la quantité maximale que nous prenons en charge **est limitée à 5 m³/an/ménage.**

Nous avons reçu pour la période de septembre 2012 à août 2013, **3** demandes de passage.

Recette pour les deux collectes → 629 €

10.3. Collecte et transport des déchets ménagers.

Depuis le 1er janvier 2010, la collecte des déchets ménagers est réalisée dans des conteneurs à puce.

Principe du coût-vérité

La nouvelle réglementation wallonne en matière de gestion des déchets s'articule autour de deux grands principes, ceux du pollueur-payeur et du coût-vérité. En d'autres mots, elle vise à responsabiliser tous les producteurs de déchets en vue de limiter leur production. Au niveau des ménages, elle impose la couverture des frais réels liés à la gestion de leurs déchets au travers de la taxe sur les déchets ménagers.

C'est dans ce nouveau contexte que notre commune a intégré le nouveau schéma de collecte qui a été proposé par l'intercommunale de traitement des déchets : Intradel.

Le principe du conteneur à puce

Le conteneur est muni d'une puce électronique qui permet d'identifier le ménage. Grâce à celle-ci, le ménage paie sur base des levées de ses conteneurs et des kg de déchets qu'il y aura placés.

La collecte de ces déchets s'effectue une fois par semaine. L'intérêt est de pouvoir sortir son conteneur de manière indépendante ; c'est-à-dire uniquement quand il est plein. Vous n'êtes jamais obligé de sortir vos deux conteneurs en même temps.

Des informations détaillées concernant le nouveau système de collecte ont été adressées par courrier par INTRADEL, l'intercommunale de gestion de traitement des déchets à laquelle notre commune est affiliée.

Les conteneurs

Deux types, deux couleurs, trois tailles

Les déchets à déposer dans les conteneurs à puce sont de deux types :

- Les déchets résiduels – Conteneur gris
Il s'agit des déchets qui ne rentrent dans aucune chaîne de tri, comme les barquettes en frigolite ayant contenu de la viande ou du fromage, les pots de yaourts, les barquettes de beurre, la boîte en frigolite des œufs, le ravier de salade de viande ou autre, les vieilles chaussures, les emballages plastiques des biscuits, les feuilles d'aluminium, les barquettes de champignons, les filets de fruits, les plastiques souillés, ...
- Les déchets organiques – Conteneur vert
Déchets de cuisine (restes de repas, marcs de café, sachets de thé, épiluchures de fruits et de légumes, coquilles d'œufs, coquilles de moules, coques de noix, ...)
Petits déchets de jardin (plantes d'appartement, herbes, fleurs fanées, ...)
Mais aussi : langes d'enfants, papiers essuie-tout, cendres froides de bois non traité, mouchoirs et serviettes en papier, litières biodégradables pour animaux, ...

Service minimum par personne

La Région wallonne impose aux communes d'inclure dans la redevance communale un service minimum pour la collecte des déchets. La commune d'Amay a décidé de suivre les consignes proposées par Intradel.

Ce service minimum comprend :

- La mise à disposition des conteneurs et d'un rouleau de sacs PMC ;
- Le traitement de **30 kg** d'ordures ménagères résiduelles **par habitant** et 12 levées (vidanges) ;
- Le traitement de **30 kg** de déchets organiques **par habitant** et 18 levées (vidanges).

Exemples

- Si votre ménage comprend 2 personnes, le service minimum comprend le traitement de 60 kg d'ordures ménagères résiduelles et 12 levées, le traitement de 60 kg de déchets organiques et 18 levées (vidanges) ;

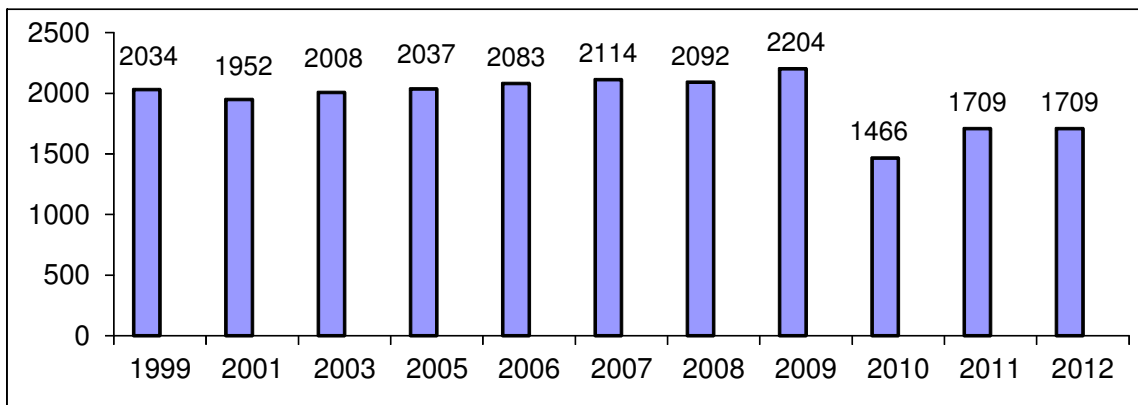
- Si votre ménage comprend 3 personnes, le service minimum comprend le traitement de 90 kg d'ordures ménagères résiduelles et 12 levées, le traitement de 90 kg de déchets organiques et 18 levées (vidanges).

Pour vous aider dans votre tri, un autocollant reprenant les déchets admis se trouve sur votre conteneur.

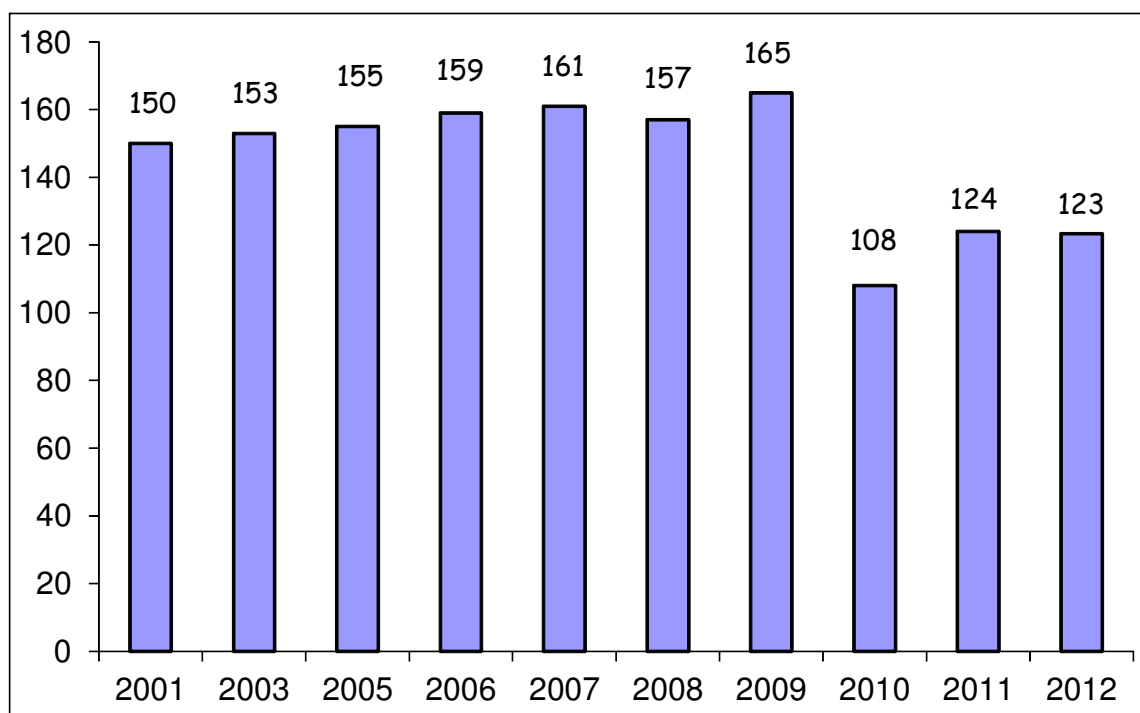
10.3.1. Evolution des déchets ménagers (tonnes)

Intradel a confié la collecte à la S.C. C.T.L. – rue de la Sauvenière 9 à 4530 Villers-le-Bouillet.

Pour 2012, nous avons additionné les ordures ménagères et les déchets organiques.



10.3.2. Evolution des déchets en fonction de la population (kg/habitant)



Pour 2012, nous avons additionné les ordures ménagères et les déchets organiques (90,56 kg/hab. pour les déchets ménagers et 32,73 kg/hab. pour les déchets organiques).

10.4. Sacs dérogation

Les seuls sacs autorisés dans le cadre des dérogations (accordées pour raisons technique et géographique à certains ménages ainsi qu'aux personnes en résidence secondaire) sont des sacs rouges à l'effigie d'Intradel, de 30 litres ou 60 litres à acquérir auprès du Service Communal de la Recette.

Le coût des sacs est fixé comme suit :

- Au 01/01/2013 : 0,76 € pour le sac de 30 litres vendu par rouleau de 10 sacs, soit 7,60 € le rouleau ;
- Au 01/01/2013 : 1,52 € pour le sac de 60 litres vendu par rouleau de 10 sacs, soit 15,20 € le rouleau.

Réductions (Taxe 2013)

- 12 € pour les revenus imposables inférieurs à 12.570 € ;
- 12 € pour les familles nombreuses ;
- 12 € pour les personnes de plus de 6 ans reconnues incontinentes ;
- 8 € pour les ménages ayant des conteneurs de moindre capacité parce que le logement ne dispose ni de cour, ni de cave.

10.5. Location mensuelle de conteneurs pour les services communaux.

Nous avons proposé de mettre en concurrence les entreprises de location de conteneurs.

- 4 firmes ont remis prix

Pour l'exercice 2012, le service a été confié aux Ets. NOEL SELECTION – rue Roua 6 à 4260 FUMAL.

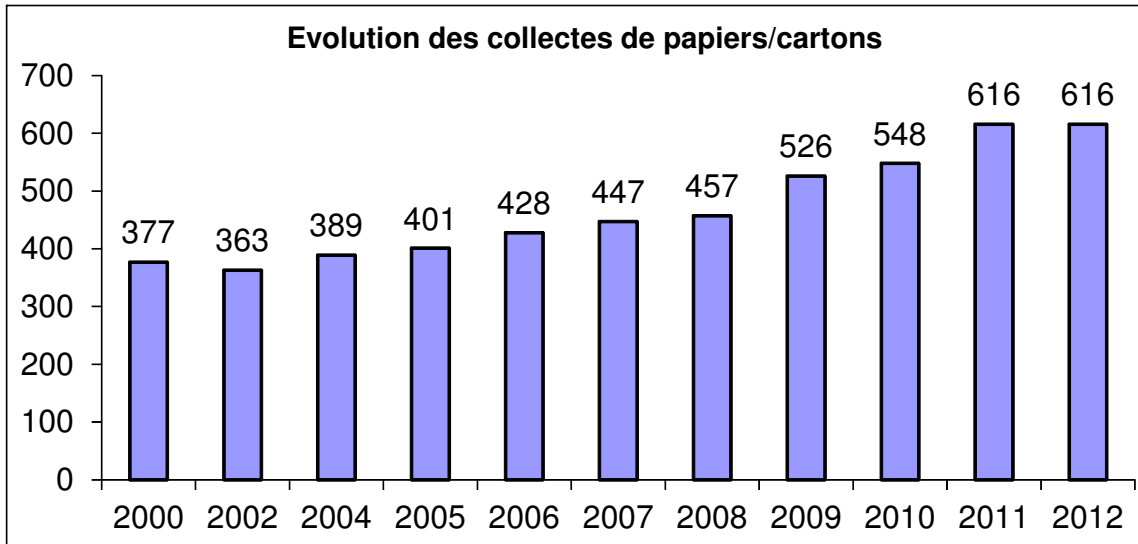
Pour l'exercice 2013, le service a été confié à la S.A. VANHEEDE ENVIRONMENT GROUP – Dullaardstraat 11 à 8940 GELUWE.

10.6. Gestion des déchets communaux.

La problématique de la gestion des déchets ne concerne pas que les habitants. Le service Environnement a également mis en place des procédures et proposé des services afin de rationaliser les dépenses dans cette matière.

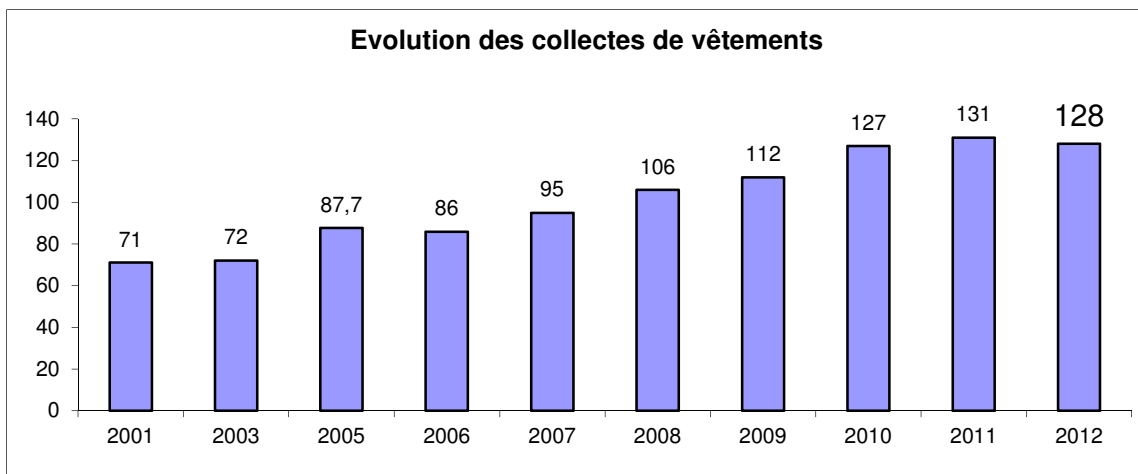
10.7. Collecte de papiers / cartons.(tonnes)

L'A.S.B.L. Terre sous-traite le marché à la firme C.T.L. qui collecte le lundi ou le vendredi selon le jour de collecte des déchets ménagers.



10.8. Collecte des vêtements.(tonnes)

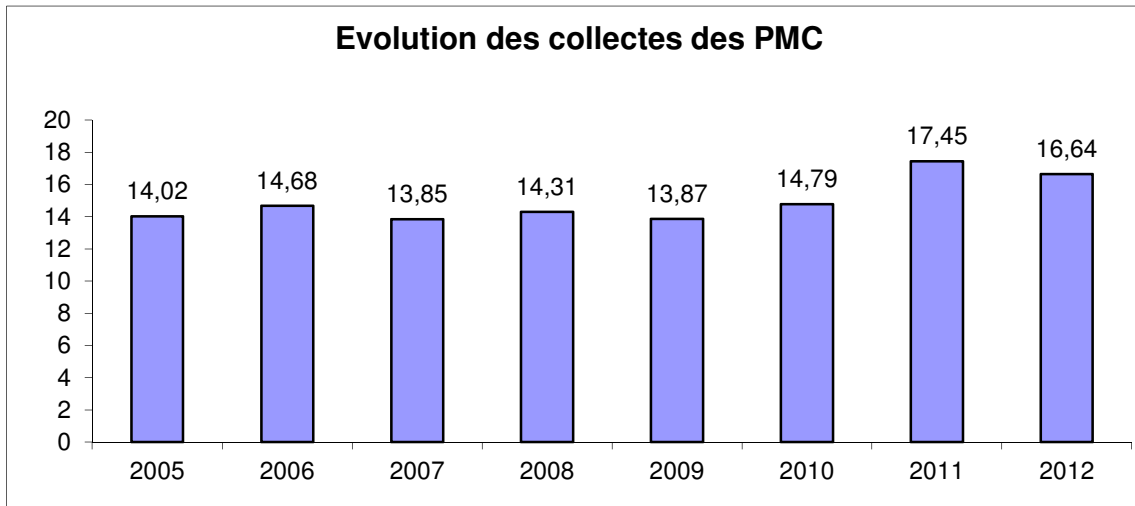
Actuellement, les collectes ne sont plus organisées de façon régulière en raison du surcroît de travail de l'A.S.B.L. Terre. Elle mise plus sur l'utilisation des conteneurs implantés à différents endroits de la commune.



10.9. Collecte sélective des P.M.C. (bouteilles et flacons en Plastique, emballages Métalliques et Cartons à boissons).(Kg/hab.)

La collecte des P.M.C. est gérée par Intradel et est réalisée tous les 15 jours sur toute la commune.

Pour l'année **2012**, ce sont **16,64 Kg/habitant** de PMC qui ont été collectés.



10.10. Collecte des chaussures usagées en bon état.

Nous avons 2 conteneurs mis à la disposition de la population aux endroits suivants :

- Chaussée Freddy Terwagne près du service administratif des Travaux ;
- Sur la Place Pirka à Amay Thiers ;

Les chaussures peuvent aussi être déposées dans les conteneurs de l'A.S.B.L. Terre.

10.11. Distribution de calendriers.

En collaboration avec Intradel, le service Environnement a mis à disposition de la population des calendriers reprenant les jours des différentes collectes ainsi que les manifestations dans la commune. Le calendrier est distribué en toutes boîtes. Il est également disponible au service Environnement et à l'Administration communale.

10.12. Mise à disposition de tonneaux – poubelles.

Depuis janvier 2000, le Collège échevinal a décidé de facturer aux clubs et associations la mise à disposition de tonneaux pour l'évacuation des déchets.

Le Collège communal en séance du 19 octobre 2009 a décidé de revoir le coût de ce service et de facturer aux associations et clubs, la mise à disposition de tonneaux pour manifestations en plein air : forfait de 31 € auquel s'ajouteront 7 €/tonneau supplémentaire demandé à partir du 4^e.

Dans le cas où l'organisateur assure la mise en place des tonneaux sur le site de la manifestation et leur retour au service Environnement, par ses propres soins, le forfait de départ est ramené à 21€.

10.13. Accès au recyparc pour la commune.

Dans le cadre de l'exploitation des recyclages, Intradel était régulièrement sollicité par les Administrations Communales qui souhaitent déverser certaines catégories de matériaux. Par leur taille et leur configuration, les recyparcs ne sont pas aptes à recevoir l'ensemble des collectes régulières d'encombrants des communes ni les déchets inertes et les déchets verts des services voiries ou plantations, qui satureraient les conteneurs. Toutefois, Intradel désire dépanner les communes et leurs C.P.A.S. pour les apports ponctuels des petites quantités liées aux collectes sélectives que ces institutions organisent en leur sein ou pour certains matériaux provenant du ramassage des dépôts clandestins.

Sur cette base, Intradel a décidé d'octroyer à chaque commune une carte d'accès par tranche de 1.000 habitants. Chaque carte permet d'accéder aux installations avec des matériaux recyclables (avec un maximum de 5m³ par semaine) mais également avec des matériaux soumis à quota comme :

- les encombrants (5m³ par année civile) ;
- les inertes (5m³ par année civile) ;
- les déchets verts (13 m³ par année civile).

L'esprit de cette proposition est de permettre aux communes d'accéder au réseau de recyclages pendant toute l'année avec des petites quantités et non d'utiliser le total de leurs quotas sur une période restreinte et ce, toujours en vue de limiter les risques de saturation de l'outil. Il convient de préciser que, pour des raisons d'exploitation, Intradel se réserve le droit de limiter les jours aux mardi et jeudi (toute la journée) ainsi qu'au vendredi jusqu'à 12h30.

Détail de ce qui peut être déposé :

- papiers (journaux, revues) ;
- cartons (caisses, cartons d'emballage) ;
- huiles usagées (huiles et graisses de friture) ;
- bouchons en liège ;
- piles ;
- déchets d'équipements électriques et électroniques (D.E.E.E.),
limités à 8 pièces/semaine ;
- déchets verts (branchages, feuillages, pelouses),
limités à 13 m³/an ;
- inertes (terres, gravats, briques, blocs de béton, briquillons),
limités à 5 m³/an ;
- encombrants/bois/frigolite (**en 2013**)
limités à 4 m³/an pour les encombrants
limités à 3 m³/an pour le bois
limités à 1 m³/an pour la frigolite

Le dépôt de petits déchets dangereux et toxiques est par contre strictement interdit.

10.14. Enlèvement d'animaux de compagnie morts trouvés sur le domaine public.

Depuis le début 2003, la S.R.P.A. ne peut plus les prendre en charge gratuitement. Nous travaillons avec une société privée pour ce service.

- Le déplacement est fixé à 20,45 €.
- Un prix supplémentaire est facturé par sac :
 - 6,82 € pour un sac jusqu'à 10 kg
 - 9,30 € pour un sac de 10 à 25 kg
 - 11,77 € pour un sac de plus de 25 kg.

Il faut savoir que les ouvriers ramassent en moyenne 40 animaux morts/an.

Afin de diminuer le coût, nous avons acheté un congélateur pour stocker les cadavres ce qui permet de diminuer le nombre de trajets mais aussi de mettre plusieurs cadavres/sac.

10.15. Campagne de dératisation

Un véhicule de la société Animal Pest Control, muni d'un haut-parleur, a procédé à la distribution et à la mise en place de produits de dératisation du lundi 17 septembre au vendredi 21 septembre 2012 (pour la campagne automnale) et du lundi 6 mai au vendredi 10 mai 2013 (pour la campagne printanière) sur la commune d'Amay. L'information a été transmise aux habitants dans l'Infor'Ama et via avis de presse.

11. Fleurissement.

11.1. Concours « Façades Fleuries ».

Le service a organisé le concours " **Façades Fleuries 2013**".

Nous avons eu 10 participants dans les deux catégories proposées (3 pour les maisons à rue et 7 pour les maisons avec jardin).

Les lots ont été offerts en partie par les fournisseurs habituels du service.

Composition du jury

Monsieur Jean FOUARGE ;
 Monsieur Didier MARCHANDISE, Responsable du service Environnement ;
 Madame Janine DAVIGNON, Echevin de l'Environnement et du Logement ;
 Mademoiselle Vinciane SOHET, conseillère communale ;
 Monsieur Didier LACROIX, conseiller communal ;
 Madame Isabelle DELHEZ, conseillère communale.

12. AMENAGEMENT URBAIN

12.1. Plantation de l'Arbre.

En 2012, la commune et le Comité de la Plantation de l'Arbre ont planté un Érable Negundo rue Entre Deux Tours (derrière la Collégiale), à Amay. **C'est dans le cadre de l'action « Plantons des arbres remarquables avec les Artisans du Végétal » qu'un érable a été offert à notre commune par les Horticulteurs et Pépiniéristes de Wallonie.** Un noisetier a été distribué au gymnase d'Amay le dimanche 25 novembre 2012 aux parents des enfants nés dans l'année. Cette année, 148 enfants étaient concernés. La marraine : Madame VANOOTIGHEM et le parrain : Monsieur BELBOOM.

12.1.1. Marche des Braconniers

Le comité de la Plantation de l'Arbre a organisé une marche au départ de la salle des Mirlondaines afin de recueillir des fonds. Elle s'est déroulée le vendredi 23 novembre 2012. Les bénéficiaires financent la journée de la Plantation de l'Arbre.

13. PROTECTION ET CONSERVATION DE LA NATURE.

13.1. Fauchage tardif

La commune d'Amay participe à l'opération « Bords de route » lancée sur l'initiative de la Région wallonne dans le cadre de l'Année Européenne de la Conservation de la Nature.

Pour cette opération, nous nous engageons à ne pas faucher les bords de route avant la mi-juin. Une seule exception, en cas de risque pour la sécurité routière, la largeur de la coupe sur les bords de route est alors illimitée.

L'action est signalée le long du réseau routier par la présence de panneaux « Fauchage tardif, zone refuge ». Le recours au fauchage tardif a pour conséquence de favoriser la reproduction de la faune et de la flore dans nos talus. Ces derniers ne sont pas laissés à l'abandon mais rendus à la vie sauvage.

Le bord de route (hors agglomération) est divisé en trois zones. Tous les fauchages doivent se faire à une hauteur de 10 cm du sol au moins et chaque fois dans le même sens.

1. La zone de gestion intensive : il s'agit de la fameuse bande d'un mètre de tous les bords de route en agglomération, des bords des virages et des carrefours : autant de fauchages que nécessaire. Trois fauchages par an en assurent une meilleure uniformité.
2. La zone de gestion extensive (accotement et fossé : le fauchage y sera effectué une seule fois par an avant le 1^{er} août. Cette date devrait favoriser l'essor d'espèces à fleurs).
3. Friche (terre-plein ou talus) : un fauchage tardif, tous les deux ans, permettra à la flore de se développer jusqu'au stade boisé (petits arbustes, ...). Enfin, il est conseillé de faucher le moins souvent possible le long des chemins de 3^{ème} catégorie (chemins de terre peu fréquentés).

13.2. Réalisation d'un Plan Communal de Développement de la Nature

13.2.1. Réunions PCDN

- ☞ le 3 octobre 2012
- ☞ le 8 novembre 2012
- ☞ le 13 décembre 2012
- ☞ le 31 janvier 2013
- ☞ le 7 mars 2013
- ☞ le 18 avril 2013
- ☞ le 16 mai 2013
- ☞ le 20 juin 2013
- ☞ le 22 août 2013

13.2.2. Actions PCDN

- ☞ le 20 octobre 2012 – Nettoyage des landes à bruyères
- ☞ le 27 mars 2013 – Nettoyage de la mare située dans le bois du Chêneux

13.2.3. Subsidés obtenus pour projets PCDN

- 4.500 € pour la création de parcours « Balades à vélo » (achat de panneaux et de poteaux pour la réalisation de panneaux didactiques pour les balades vélo)
- 500 € pour la gestion du centre de documentation du PCDN

13.2.4. Liste des activités auxquelles le PCDN participe

DATE	ACTIVITE
16 septembre 2012	Journée sans voiture - Balade pédestre à la découverte d'Amay encadrée par les guides du PCDN
25 mars 2013	Journée d'accueil des nouveaux habitants Vente des balades pédestres et des balades vélo qui seront présentées. Parler du potager communautaire, du verger. Distribution de brochures « moins de pesticides »
27 avril 2013	Participation à la journée « Amay Propre »
23 avril 2013 et 21 août 2013 (dates réunions)	Participation au projet « Mobilité douce » (Sentiers.be)
18 et 22 juin 2013	Participation formation au compostage (Intradel)
23 juin 2013	Participation au week-end des hirondelles

Janine Davignon, Echevine de l'Environnement préside l'ensemble des réunions.
La coordination du P.C.D.N. est confiée à Didier MARCHANDISE – Conseiller en environnement.
Le secrétariat est assuré par Stéphanie ALBERTON.

13.3. Plan Maya

Information sur l'adhésion du Collège communal au plan « Maya » proposé par le gouvernement wallon. L'activité de pollinisation des abeilles est essentielle à l'agriculture : la majorité des cultures fruitières, légumières, oléagineuses et protéagineuses, de fruits à coques, d'épices, du café et du cacao bénéficient de l'activité pollinisatrice des insectes. Concrètement, ce projet vise à favoriser la biodiversité et plus particulièrement les abeilles en menant des actions positives en faveur de notre patrimoine naturel. Ce projet régional rentre parfaitement dans la politique communale menée depuis plusieurs années par le service communal de l'Environnement et par les bénévoles du Plan Communal de Développement de la Nature.

L'engagement de la commune s'étale sur 3 ans et elle doit mener des actions concrètes.

Dès la première année :

Réaliser chaque année des plantations ou semis de végétaux mellifères sur le territoire communal : arbres fruitiers, prés fleuris ou haies mellifères ;

Organiser une rencontre annuelle entre la commune et les apiculteurs de la commune voire des associations de défense de l'apiculture, afin d'identifier ensemble les attentes de chacun, les éventuels problèmes et de parvenir à des solutions ;

Mettre en place une campagne annuelle de sensibilisation des enfants et des adultes par le biais des moyens de communication propres à la commune (bulletin communal, courrier « toutes boîtes », exposition,...) ;

Instaurer une semaine de l'abeille (au moins par période de trois ans).

Dès la seconde année,

Incorporer dans les fleurissements réalisés par la commune (parterres communaux, bacs à fleurs, parcs publics,...) un pourcentage d'au moins 20% de fleurs mellifères, également pour les années à venir ;

Inventorier et mettre des sites à disposition pour le dépôt de ruches par les apiculteurs ;

Inscrire la commune dans la Convention « **Bords de routes-Fauchage tardif** » avec pour objectif tant pour les nouvelles conventions que les anciennes de réserver certaines zones avec un objectif particulier de fleurissement naturel (ramassage du foin, sursemis de fleurs,...).

Le service a procédé à la plantation d'arbustes mellifères :

- à la Tour Romane
- rue Velbruck et chaussée de Tongres
- rue d'Ampsin et chaussée de Tongres

Dès la troisième année,

Adopter un plan de réduction voire d'abandon de l'utilisation des pesticides sur les espaces gérés par la commune ;

Etablir un plan de gestion différenciée des espaces verts sur la commune et une formation du personnel à cette fin.

L'objectif visé est double : l'éducation à la nature et la promotion de l'apiculture auprès des jeunes de tous âges.

14. NOTES TRANSMISES AU COLLEGE ECHEVINAL.

Pour la période de septembre 2012 à août 2013, le service Environnement a établi **614** notes, suggestions, propositions ou dossiers.

15. COMMISSION COMMUNALE DE L'ENVIRONNEMENT.

La Commission Communale de l'Environnement est composée à dater du 20/12/2012, comme suit :

Présidente de la commission : Janine DAVIGNON – Echevine de l'Environnement

Conseillers communaux – membres de la Commission : Mesdames Delhez, Houssa et Eraste et Messieurs Lacroix, Delvaux et Delizée.

Secrétaire : Didier MARCHANDISE, Conseiller en Environnement

16. COMMISSION COMMUNALE DE CONSTAT DES DEGATS AUX CULTURES

Cette commission se réunit soit à l'initiative du Bourgmestre ou du Gouverneur de la Province à la demande des cultivateurs. Sa mission est d'évaluer les pertes de rendement des cultures suite aux intempéries.

Elle est composée :

- ☞ Du Bourgmestre ou de son délégué ;
- ☞ D'un représentant des Contributions ;
- ☞ D'un représentant du ministère de l'Agriculture ;
- ☞ D'un représentant du ministère de la Région wallonne ;
- ☞ D'un représentant des cultivateurs désigné par le Bourgmestre ;
- ☞ D'un représentant des cultivateurs désigné par la Région wallonne.
- ☞ Du/des demandeur(s).

17. MOBILITE.

Organisation d'une journée sans voiture

Pour la 6^e année consécutive, le centre d'Amay était fermé aux voitures le dimanche 16 septembre 2012. Lors de cette journée dédiée à la mobilité douce et à l'écologie, les gens ont été sensibilisés aux problèmes de l'environnement de manière ludique au travers d'une multitude d'activités festives et conviviales. Le maître-mot de cette journée reste la convivialité : se réapproprier le domaine public pour se parler, échanger, rouler, marcher sans être obligé de tenir les enfants par la main !

Parmi les nouveautés de cette 6^e édition :

- Démonstration des prouesses cyclistes de Patric Maes, 23 fois champion de Belgique de VTT (avec initiation des volontaires au parcours d'obstacles) ;
- La maison Hanoul a ouvert son four à pain (récemment rénové) pour vous permettre de déguster pizzas et autres délicatesses préparées par le PCDN et Amay en transition ;
- Possibilité de visiter le Musée communal et ses nouvelles acquisitions ;
- « Relooking » de meubles par l'EFT ;
- Essais de vélos électriques, elliptiques et autres vélocycles spéciaux ;
- Animation d' « Indji Circus » (atelier cirque du Centre culturel d'Engis) ;
- Animation de « New Dance » (chorégraphies en tous genres) ;

Sans oublier la bourse aux plantes (troc communal de fruits, légumes, fleurs, graines et plants, ça valorise les productions locales et les rencontres entre jardiniers).

L'animation musicale était assurée par l'orgue de Barbarie de Madame Waringer et « Klezmic trio micro fanfare (Klezmer & Balkans).

Pour le plaisir des enfants, de 10 h à 19h, diverses animations leur étaient proposées : maquillage, jeux en bois, château gonflable, vélos des Blandina's, promenade en calèche, ...

Pour les sportifs, une balade pédestre à la découverte d'Amay encadrée par les guides du PCDN, une balade VTT (inauguration d'une des balades balisées par les bénévoles du PCDN) ainsi qu'une balade-vélo familiale (15 km) étaient également proposées.

18. CELLULES DE SECURITE - PLANIFICATION D'URGENCE – DISCIPLINE 5: INFORMATION

Didier Marchandise est le responsable de l'Information pour la planification d'urgence de la discipline 5.

Campagnes d'informations réalisées

Campagne de sensibilisation aux vagues de chaleur et pics d'ozone

Protéger les groupes à risque

Les jeunes enfants

Les jeunes enfants ne possèdent pas encore de réserves d'air suffisantes. Ceux présentant des symptômes tels que diarrhée et fièvre courent particulièrement un danger lors d'une exposition au soleil ou d'un séjour dans un environnement chaud et fermé. Il ne faut jamais laisser un enfant seul dans une voiture à l'arrêt ou dans un espace fermé. Veillez à ce que l'enfant soit régulièrement hydraté tout au long de la journée, en évitant les limonades sucrées. L'eau est la meilleure boisson. Les vêtements fins en coton et de couleur claire assurent la meilleure protection contre le soleil. Les chapeaux et casquettes protègent efficacement la tête.

Les personnes âgées

Les personnes âgées ressentent moins la chaleur environnante. Les personnes sujettes à des maladies chroniques et sous médicaments sont encore plus sensibles aux hautes températures. Les personnes âgées vivent souvent seules et ne reçoivent que peu ou pas de visites. Il est important qu'en dehors des repas, elles boivent au moins un litre et demi d'eau par jour. Il est également important qu'elles mangent régulièrement. Les fruits sont un excellent choix.

Les personnes isolées socialement

Des personnes non âgées peuvent également vivre isolées socialement, et ne recevoir que peu ou pas de visiteurs. Dans une situation d'urgence, ces personnes courent de gros risques. Pendant une période de vague de chaleur, un peu de solidarité peut éviter beaucoup de problèmes.

Quelques conseils très utiles dans le cas où la température devrait être élevée :

- Buvez plus que de coutume (eau minérale, jus de fruit, tisanes, ...) ;
- Evitez les boissons alcoolisées, le café, le thé et les boissons sucrées ;
- N'attendez pas d'avoir soif (si, pour des raisons médicales, vous limitez habituellement la quantité de liquide que vous absorbez, demandez avant tout l'avis de votre médecin traitant à l'annonce d'une vague de chaleur) ;
- Restez le plus possible à l'intérieur aux moments les plus chauds de la journée ;
- Si vous devez quand même sortir, il faut éviter autant que possible les périodes les plus chaudes ;
- Limitez les efforts physiques ;
- Habillez-vous en conséquence : portez des vêtements légers, de couleur claire. Un chapeau peut être utile si vous devez sortir ;
- Essayez de rafraîchir régulièrement votre corps (douche, bain, piscine ...) ;
- Protégez votre peau des coups de soleil : utilisez une crème solaire avec un indice de protection élevé ;
- Si vous prenez des médicaments, informez-vous auprès de votre médecin pour savoir s'ils peuvent avoir un effet négatif en cas de canicule et si leur dose doit être adaptée.

Comment reconnaître les troubles dus à une vague de chaleur et comment réagir ?

Les principaux symptômes d'une personne étant restée trop longtemps au soleil ou ayant été exposée à de fortes chaleurs sont : douleurs musculaires, convulsions, crampes, faiblesse et fatigue, température corporelle élevée, transpiration excessive, pâleur, maux de tête, nausées ou vomissements.

Comment reconnaître les troubles dus à un pic d'ozone et comment réagir ?

Ce ne sont pas seulement les personnes atteintes d'asthme ou de troubles respiratoires qui peuvent être gênées par de fortes concentrations d'ozone. Quiconque est à l'extérieur et fournit un effort physique important peut y être sensible. Les symptômes sont un essoufflement ou une respiration irrégulière (pour les patients cardiaques ou les personnes atteintes de troubles respiratoires), une irritation des yeux, des maux de gorge et des maux de tête.

Durant les pics d'ozone, il est conseillé de demeurer le plus possible à l'intérieur et de fermer les fenêtres. La concentration d'ozone est en effet jusqu'à 50% moins élevée à l'intérieur qu'à l'extérieur.

19. DIVERS

19.1. Collaboration avec le centre de formation du Forem

Nous avons signé une convention avec le Forem de Huy pour la réalisation de bacs à plantes. Ces bacs sont principalement destinés à être placés comme dispositif de ralentissement sur des voiries communales.

Par cette convention, il est prévu que la commune paye les matériaux et la main d'œuvre est fournie par le centre de formation.

19.2. Prime communale octroyée pour l'acquisition à l'état neuf d'un vélo à assistance électrique ou d'un kit adaptable

Afin de prévenir l'arrivée du printemps, sur proposition du collège communal, le conseil communal a voté l'octroi d'une prime pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique.

Le montant de la prime est fonction du revenu du demandeur et varie donc de 50 à 100 €.

Notre volonté est de promouvoir ce mode de transport permettant d'allier exercice physique et respect de l'environnement.

Nos concitoyens, qui le souhaiteraient, pourront désormais profiter d'un moyen de transport leur permettant de se déplacer aisément dans notre commune et ainsi relier les différentes anciennes communes via les circuits de transport mode doux.

La prime communale sera également accordée pour le placement de kit adaptable permettant de transformer un vélo en vélo à assistance électrique.

Renseignements complémentaires :

- <http://www.amay.be>
- Madame Francine Cravatte - 085/31.05.44 – francine.cravatte@amay.be

Nombre de primes pour la période concernée : 5 soit un total de 450 €.

19.3. Projet Biodibap

PROJET PILOTE POUR LA PRÉSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ DANS LES BÂTIMENTS PUBLICS

Suite à un appel lancé par le Ministre Jean-Marc Nollet, notre projet a été retenu et nous allons pouvoir bénéficier d'un subside de 10.000 €.

Description du projet :

Porteur du projet

Administration communale

Commune d'Amay

Adresse : chaussée Freddy Terwagne, 76 – 4540 Amay

Coordonnées de la personne de contact

- Nom, prénom : MARCHANDISE, Didier ;
- Fonction : Responsable du service Environnement, Conseiller en Environnement ;
- Adresse électronique : didier.marchandise@amay.be ;
- Téléphone : 085/31.66.15.

Coordonnées des partenaires au projet (uniquement si partenariat – à compléter pour chaque partenaire)

Plan Communal de Développement de la Nature
67, rue de l'Industrie – 4540 AMAY

Régie communale autonome « Centre sportif local intégré d'Amay »
235, chaussée de Tongres - 4540 AMAY

Ecole Secondaire Enseignement Spécial "**Le Chêneux**"
9, rue d'Ampsin - 4540 AMAY

Amay Nature – Eric MELIN
23, rue Ernou – 4540 AMAY (Jehay)

Localisation(s) du projet

Adresse : Hall des Sports, chaussée de Tongres, 235 – 4540 AMAY

Résumé du projet

Le projet que nous souhaitons développer dans le cadre BiodiBap' est la réalisation d'une vitrine pour la réalisation d'aménagements permettant de préserver, d'améliorer, de conserver la biodiversité sur le site du hall des Sports de la commune d'Amay.

Depuis plusieurs années, la volonté du Collège communal est de réaliser des actions permettant la préservation de notre faune et de notre flore.

Nos aménagements sont systématiquement réalisés en partenariat avec des bénévoles, des riverains ou des associations.

Nous pensons que cette politique permet aux citoyens de s'approprier nos réalisations.

Outre un jardin communautaire déjà en activité, nous avons trois vergers communautaires et bientôt un rucher.

Les aménagements envisagés dans ce projet montrent des exemples à suivre pour les nombreuses personnes fréquentant soit les installations sportives du hall soit la moyenne surface commerciale située à moins de 50 mètres.

A titre d'information, nous sommes actuellement en train de terminer la rénovation du système de chauffage à cet endroit. A savoir, le placement de deux chaudières à condensation et le placement de 24 m² de panneaux solaires pour l'eau sanitaire.

Concrètement, nous souhaitons y développer plusieurs projets :

- 1°) Réalisation d'une toiture végétale ;
- 2°) Réalisation d'un pré fleuri ;
- 3°) Agrandissement du verger communautaire ;
- 4°) Plantation d'une haie indigène ;
- 5°) Placement d'abris à insectes et nichoirs ;
- 6°) Campagne d'information.

Description du projet

Contexte du projet

Le site envisagé pour la réalisation de ces aménagements a une superficie de 7.300 m²

La surface bâtie est de : 2.500 m²

Le reste est une vaste pelouse qui est tondue très, trop régulièrement.

Nous avons aussi une petite surface boisée de 1.000 m²

A moins de 50 mètres, se trouvent :

- Une surface commerciale qui est fortement fréquentée (Colruyt) ;
- Une école de l'enseignement spécial qui accueille 266 élèves avec un secteur en horticulture ;
- Un centre d'accueil pour personnes handicapées ;
- Un bois domanial ;
- La salle de sports regroupant la plupart des associations sportives de la commune. Le nombre d'utilisateurs est de ± 1.500/ semaine.

Objectif poursuivi

L'objectif poursuivi par notre projet sera d'être une vitrine pour la réalisation d'aménagements permettant la préservation, la conservation et le développement de la biodiversité.

Nous montrerons qu'il est possible par des aménagements bien pensés de favoriser le développement de la faune et de la flore.

Ces aménagements pourront dès lors facilement être reproduits chez les particuliers mais aussi dans d'autres collectivités ou entreprises.

Ce projet nous permettra encore de développer notre partenariat avec les associations présentes sur notre territoire, avec les bénévoles de nombreux comités (PCDN, Amay en transition, Amay nature, ...) mais également avec les visiteurs ou utilisateurs des lieux.

Sans aucun doute, ce projet sera un plus dans notre souci constant d'information et de sensibilisation.

Contenu du projet et Etapes de réalisation

Réalisation 1 : réalisation d'une toiture végétale :

La toiture plate a une superficie de 70 m². Elle est facilement accessible par l'extérieur du bâtiment via un escalier.

Réalisation 2 : Pré fleuri

Cet aménagement sera réalisé si notre projet est retenu, en avril 2012, lorsque les conditions climatiques le permettront.

Réalisation 3 : Agrandissement du verger communautaire

En 2010, nous avons planté 9 arbres d'anciennes variétés de fruits.

Nous souhaiterions pouvoir agrandir ce verger qui serait mis à disposition soit des particuliers, soit des associations.

La plantation aurait lieu en fonction des conditions climatiques et de préférence avant février 2012. Les anciennes variétés de fruitiers seront plantées.

Réalisation 4 : Plantation d'une haie indigène

La plantation aurait lieu en fonction des conditions climatiques et de préférence avant fin février 2012

Réalisation 5 : Placement d'abris à insectes et nichoirs

La touche finale du projet serait le placement de gîtes à insectes et de nichoirs dans cet environnement particulier favorable à ce type d'aménagement.

Réalisation 6

Afin de sensibiliser nos concitoyens et les nombreuses personnes qui fréquentent le hall des sports (1500/semaine) ou la moyenne surface, une inauguration sera organisée. Nous réaliserons des brochures didactiques et une signalisation sera disposée afin d'expliquer chaque aménagement.

Partenariat

Plan Communal de Développement de la Nature

Le PCDN de la commune d'Amay regroupe plus de 80 bénévoles et quelques associations de la commune.

Les bénévoles du PCDN ont déjà plusieurs réalisations à leur actif : réalisation d'un jardin communautaire à la cité Rorive, plantation d'un verger communautaire à Ombret, réalisation de sentiers promenade nature à Amay, action d'entretien pour la préservation de la lande à bruyères dans une réserve naturelle, rafraîchissement d'une zone d'hébergement pour les hirondelles du rivage, ...

Il y a au minimum une réunion par mois. Le coordinateur du PCDN est le Responsable du service Environnement de la commune d'Amay qui est également Conseiller en Environnement.

Parmi les bénévoles du PCDN, nous avons de nombreux guides-nature.

Par expérience dans les autres projets menés par les bénévoles du PCDN, nous constatons qu'ils s'« approprient » le projet, le gèrent et s'occupent de la bonne réalisation de celui-ci. Pour exemple, les sentiers promenade sont « visités » par eux au moins tous les 15 jours afin de veiller à la bonne praticabilité des lieux.

Ecole Secondaire Enseignement Spécial "Le Chêneux"

Cette école compte 266 élèves. Au sein de celle-ci, il y a une section horticulture avec qui nous collaborons régulièrement. Soit pour l'aménagement de site, soit pour la taille d'arbres. Il est évident que les enseignants et les élèves seront partie prenante dans ce projet.

Ce sera aussi pour eux un laboratoire pour la découverte de la biodiversité.

Des applications pratiques pourront aussi être réalisées par les enseignants et les élèves.

Amay Nature

Association dynamique en termes de préservation de la nature. La plupart de ses membres font d'ailleurs partie également du Plan Communal de Développement de la Nature.

Durabilité du projet

La viabilité du projet sera largement assurée par notre partenariat. Notre expérience dans de nombreux projets semblables nous confirme dans nos décisions d'ouvrir des collaborations et des partenariats avec des bénévoles et des associations.

Pour les travaux demandant de la main d'œuvre extérieure, la priorité sera donnée à des entreprises d'économie sociale ou aux Entreprises de Formation par le Travail (E.F.T.)
Les matériaux utilisés seront des matériaux naturels ou recyclés en priorité. Ces critères et labels environnementaux seront demandés pour les matériaux devant être mis en œuvre.

Participation des Parties prenantes

Dans le cadre de la subvention régionale des Conseillers en Environnement, la commune d'Amay doit dans les prochains mois, établir un Agenda 21 local.

Notre administration travaille depuis plusieurs mois de façon transversale entre services.

Nous estimons que cette façon de procéder permet aux occupants et utilisateurs de mieux comprendre nos démarches.

Dans le cas présent, le personnel sera largement impliqué dans notre projet.

Une formation sur les différents aménagements sera donnée par notre Conseiller en Environnement.

Sur le site, des panneaux d'information seront disposés en expliquant l'intérêt environnemental des aménagements réalisés.

Avec le groupe communication de notre PCDN, nous réaliserons des feuillets d'information à distribuer aux personnes intéressées.

Un communiqué de presse, notre bulletin d'information communal ainsi que notre site Internet relayeront notre projet.

Enfin, une journée découverte sera organisée en 2012 afin de montrer à nos concitoyens la réalisation effective de nos travaux.

Mais il est évident que toutes les personnes concernées par ce projet seront informées avant le début des travaux mais aussi de l'évolution de ceux-ci.

Pérennité du projet

Grâce à notre expérience dans le partenariat avec qui nous travaillons, nous sommes certains de pouvoir pérenniser le projet. Les ouvriers du service Environnement de la commune d'Amay seront formés aux nouvelles techniques de gestion différenciée des espaces verts.

Notre Agenda 21 local qui est en phase d'élaboration nous permet de bénéficier d'un large partenariat.

Nos bénévoles du PCDN veillent déjà actuellement, pour d'autres projets mis en place, à la pérennité de ceux-ci.

La commune d'Amay possède plusieurs sites de haute valeur pour la préservation de la biodiversité.

Mais aucun d'eux ne se trouve à proximité d'un lieu aussi fréquenté. Pour nous, il est évident que cette vitrine des aménagements écologiques devra être maintenue mais pourra aussi évoluer dans le futur.

Nous avons aussi créé une dynamique avec le projet régional commune Maya

19.4. Agenda 21

Dans le cadre de la subvention régionale des Conseillers en Environnement, la commune d'Amay a établi son Agenda 21 local. Celui-ci permet de bénéficier d'un large partenariat.

Notre administration travaille depuis plusieurs mois de façon transversale entre services.

Nous estimons que cette façon de procéder permet aux occupants et utilisateurs de mieux comprendre nos démarches. Une série de fiches projets ont été réalisées par les différents partenaires. Notre dossier, finalisé, a été transmis à la Région wallonne en septembre 2012.

19.5. Prestations de garde assurées par le responsable du service environnement

- Du 10 au 17 septembre 2012
- Du 22 au 29 octobre 2012
- Du 19 au 26 novembre 2012
- Du 31 décembre 2012 au 7 janvier 2013
- Du 4 au 11 février 2013
- Du 11 au 18 février 2013
- Du 11 au 18 mars 2013
- Du 18 au 25 mars 2013
- Du 15 au 22 avril 2013
- Du 20 au 27 mai 2013
- Du 17 au 20 juin 2013
- Du 22 au 29 juillet 2013
- Du 30 juillet au 5 août 2013

19.6. Collecte des déchets de plastiques agricoles non dangereux

Dans le cadre des accords de collaboration établis entre Intradel et les services agricoles de la province de Liège, Intradel nous informe de la reconduction de l'opération de collecte des déchets de plastiques agricoles non dangereux.

Campagne d'hiver du 20/11 au 23/11/2012. Courrier de sensibilisation est adressé aux agriculteurs amaytois.

TRAVAUX EFFECTUES PAR LE SERVICE ENVIRONNEMENT 2012 – 2013.

Septembre 2012

- ☞ Nettoyage du centre d'Amay et d'Ampsin, du quartier de la gare et des tunnels.
- ☞ Nettoyage cité Rorive.
- ☞ Nettoyage des bulles à verre et des poubelles publiques de toute la commune.
- ☞ Evacuation des sacs non conformes PMC cité Rorive.
- ☞ Tonte des espaces verts communaux et versage des déchets de tonte au service Travaux.
- ☞ Elagage des différents arbres/haies sur la commune.
- ☞ Remplacement de la poubelle située près des anciens fours à chaux avenue H. Dumont à Ampsin ;
- ☞ Entretien de la parcelle communale rue Elmai/rue Sur Les Roches
- ☞ Placement de poteaux pour le balisage des balades à vélo
- ☞ Evacuation de divers dépôts sauvages
- ☞ Entretien de l'îlot en face de la gare, place Gustave Rome
- ☞ Remise en état du four à pain à la Maison Hanoul
- ☞ Inventaire des arbres remarquables
- ☞ Vidange des tonneaux-poubelles (pour diverses activités : Maîtres du Feu, journée sans voiture, château de Jehay, ancienne écluse quai du halage)
- ☞ Nettoyages divers - Quartiers 8 et 14
- ☞ Enlèvement des encombrants et versage au recyparc

Octobre 2012

- ☞ Nettoyage du centre d'Amay et d'Ampsin, du quartier de la gare et des tunnels.
- ☞ Nettoyage cité Rorive.
- ☞ Nettoyage des bulles à verre et des poubelles publiques de toute la commune.
- ☞ Evacuation des sacs non conformes PMC cité Rorive.
- ☞ Elagage des différents arbres/haies sur la commune.
- ☞ Tonte des espaces verts communaux et versage des déchets de tonte au service Travaux.
- ☞ Nettoyages divers – Quartiers 4 et 19
- ☞ Evacuation de divers dépôts sauvages
- ☞ Clôture à remettre à l'école du Rivage
- ☞ Vidange des tonneaux et poubelles publiques suite à la fête foraine
- ☞ Remplacement poubelles (place d'Ampsin, chaussée de Tongres)
- ☞ Dégager la végétation et nettoyer les abords de l'observatoire à la Gravière
- ☞ Projet d'un « jardin de curé » près de la Collégiale
- ☞ Placement filet à déchets Grand-Route
- ☞ Tags à enlever sur plaque PCDN rue Haidon

Novembre 2012

- ☞ Nettoyage du centre d'Amay et d'Ampsin, du quartier de la gare et des tunnels.
- ☞ Nettoyage cité Rorive.
- ☞ Nettoyage des bulles à verre et des poubelles publiques de toute la commune.
- ☞ Evacuation des sacs non conformes PMC cité Rorive.
- ☞ Nettoyages divers – Quartiers 6 et 10
- ☞ Evacuation de divers dépôts sauvages
- ☞ Elagage des différents arbres/haies sur la commune.
- ☞ Remplacement poubelle rue H. Collinet
- ☞ Placement toile d'hivernage autour de l'olivier (Administration)
- ☞ Entretien des monuments pour la commémoration du 11 novembre
- ☞ Plantation haie de hêtres au rond-point Loyen
- ☞ Aller chercher un sorbier des oiseleurs et préparation pour Plantation de l'Arbre
- ☞ Enlèvement des encombrants/branchages et versage au recyparc
- ☞ Débiter et broyer suite abattage d'arbres rue Terres Rouges
- ☞ Plantation 4 charmes allée du Rivage
- ☞ Remplacement panneau « La nature n'est pas une poubelle » coin de Lorraine et rue Verte Voie

Décembre 2012

- ☞ Nettoyage du centre d'Amay et d'Ampsin, du quartier de la gare et des tunnels.
- ☞ Nettoyage cité Rorive.
- ☞ Nettoyage des bulles à verre et des poubelles publiques de toute la commune.
- ☞ Evacuation des sacs non conformes PMC cité Rorive.
- ☞ Elagage des différents arbres/haies sur la commune.
- ☞ Evacuation de divers dépôts sauvages
- ☞ Nettoyages divers – Quartier 16
- ☞ Déneigement et épandage de sel dans les écoles et les bâtiments communaux
- ☞ Evacuer arbre tombé rue Trixhelette

Janvier 2013

- ☞ Nettoyage du centre d'Amay et d'Ampsin, du quartier de la gare et des tunnels.
- ☞ Nettoyage cité Rorive.
- ☞ Nettoyage des bulles à verre et des poubelles publiques de toute la commune.
- ☞ Ramassage et évacuation de plusieurs dépôts
- ☞ Déneigement et épandage de sel dans les écoles et les bâtiments communaux
- ☞ Nettoyages divers – Quartiers 9 et 12
- ☞ Taille, élagage des différents arbres/haies de la commune et broyage des branchages.
- ☞ Placement barrière à l'école du Rivage
- ☞ Enlever les sapins dans le centre d'Amay
- ☞ Placement panneaux aux bulles à verre + poteau PCDN rue les Communes
- ☞ Remplacement des panneaux abîmés (Plantation de l'Arbre)
- ☞ Enlèvement des encombrants et versage au recyparc.

Février 2013

- ☞ Nettoyage du centre d'Amay et d'Ampsin, du quartier de la gare et des tunnels.
- ☞ Déneigement et épandage de sel dans les écoles et bâtiments communaux
- ☞ Nettoyage cité Rorive.
- ☞ Nettoyage des bulles à verre et des poubelles publiques de toute la commune.
- ☞ Ramassage et évacuation de plusieurs dépôts
- ☞ Taille, élagage des différents arbres/haies de la commune et broyage des branchages.
- ☞ Nettoyages divers - Quartier 15
- ☞ Enlèvement des encombrants et versage au recyparc.
- ☞ Nettoyage de la plaine de jeux rue de l'Hôpital en vue du grand feu du carnaval
- ☞ Ramassage et évacuation de déchets, nettoyage des rues et vidanges des poubelles suite au Carnaval d'Amay.
- ☞ Placement du dispositif anti-traversée des batraciens à Ampsin et rue de Jehay (bâches et seaux)
- ☞ Réparation banc rue R. Nachez
- ☞ Placement filet à déchets quai de Lorraine

Mars 2013

- ☞ Nettoyage du centre d'Amay et d'Ampsin, du quartier de la gare et des tunnels.
- ☞ Remplacement poubelle au kiosque rue les Communes
- ☞ Nettoyage des bulles à verre et des poubelles publiques de toute la commune.
- ☞ Déneigement et épandage de sel dans les écoles et bâtiments communaux
- ☞ Ramassage et évacuation de plusieurs dépôts
- ☞ Taille, élagage des différents arbres/haies de la commune et broyage des branchages.
- ☞ Plantation d'arbres/haies dans la commune (chaussée de Tongres, allée du Rivage
- ☞ Nettoyages divers – Quartiers 13 et 18
- ☞ Abattage d'arbres (le long des rails, terrain derrière le tennis et rue de Jehay
- ☞ Fil à remettre autour des plantations dans la cour de l'école des Thiers

Avril 2013

- ☞ Nettoyage du centre d'Amay et d'Ampsin, du quartier de la gare et des tunnels.
- ☞ Nettoyage cité Rorive.
- ☞ Nettoyage des bulles à verre et des poubelles publiques de toute la commune.
- ☞ Ramassage et évacuation de plusieurs dépôts.
- ☞ Taille, élagage des différents arbres/haies de la commune et broyage des branchages.
- ☞ Nettoyages divers – Quartiers 1 et 17
- ☞ Tonte et débroussaillage des terrains communaux.
- ☞ Arbre menaçant coupé rue d'Ampsin à l'entrée du bois
- ☞ Mettre les toiles au jardin de curé, place Ste Ode
- ☞ Réparation des clôtures à la plaine
- ☞ Remplacement poubelle rue de Bende
- ☞ Nettoyage du terrain occupé par les gens du voyage (Parc Industriel)
- ☞ Placement des toiles et des écorces au hall des sports
- ☞ Enlever les dispositifs de protection des batraciens + protection olivier
- ☞ Enlèvement des encombrants et versage au recyparc
- ☞ Préparer véhicules + matériel pour Amay propre
- ☞ Placement puis vidange des tonneaux-poubelles placés pour la fête foraine Grand-Place

Mai 2013

- ☞ Nettoyage du centre d'Amay et d'Ampsin, du quartier de la gare et des tunnels.
- ☞ Nettoyage des bulles à verre et des poubelles publiques de toute la commune.
- ☞ Ramassage et évacuation de plusieurs dépôts.
- ☞ Taille, élagage des différents arbres/haies de la commune et broyage des branchages.
- ☞ Débroussaillage et entretien de différents endroits de la commune.
- ☞ Tonte des espaces verts communaux.
- ☞ Retourner le terrain de l'école de Jehay rue du Tambour
- ☞ Nettoyage du centre (Grand-Place) pour la fête des Enfants
- ☞ Vidange des tonneaux et nettoyage suite à la fête des Enfants
- ☞ Remplacement poubelles (rue P. Janson, rue d'Ampsin)
- ☞ Nettoyages divers – Quartiers 2 et 11
- ☞ Vidange des tonneaux et nettoyage suite à la fête à Jehay
- ☞ Enlèvement des encombrants et versage au recyparc

Juin 2013

- ☞ Nettoyage du centre d'Amay et d'Ampsin, du quartier de la gare et des tunnels.
- ☞ Nettoyage des bulles à verre et des poubelles publiques de toute la commune.
- ☞ Ramassage et évacuation de plusieurs dépôts.
- ☞ Débroussaillage et entretien de différents endroits de la commune.
- ☞ Tonte des espaces verts communaux et versage des déchets de tonte au service Travaux.
- ☞ Taille, élagage des différents arbres/haies de la commune et broyage des branchages.
- ☞ Ramassage et évacuation de plusieurs dépôts.
- ☞ Nettoyages divers – Quartier 3
- ☞ Arrosage des plantations sur toute la commune.
- ☞ Entretien des bacs de plantations de la commune.

- ☞ Entretien du terrain du local des scouts rue Martine
- ☞ Placement filet à côté de l'école Rorive (au-dessus du jardin communautaire)
- ☞ Plantations (jardin de curé, bac rue du Pont)
- ☞ Replacer potelet de la balade VTT dans le bas de la rue Sartage
- ☞ Tournée de remise en couleur des bancs publics
- ☞ Nettoyage et peinture de nouveaux tonneaux-poubelles
- ☞ Placement et vidange des tonneaux-poubelles à la Paix Dieu

Juillet 2013

- ☞ Nettoyage du centre d'Amay et d'Ampsin, du quartier de la gare et des tunnels.
- ☞ Nettoyage cité Rorive.
- ☞ Nettoyage des bulles à verre et des poubelles publiques de toute la commune.
- ☞ Ramassage et évacuation de plusieurs dépôts.
- ☞ Débroussaillage et entretien de différents endroits de la commune.
- ☞ Tonte des espaces verts communaux et versage des déchets de tonte au service Travaux.
- ☞ Arrosage des plantations sur toute la commune.
- ☞ Enlèvement des encombrants et versage au recyparc.
- ☞ Taille, élagage des différents arbres/haies de la commune et broyage des branchages.
- ☞ Entretien des bacs de plantations de la commune.
- ☞ Nettoyages divers – Quartiers 5 et 21
- ☞ Placement conteneurs pour évacuation des déchets des gens du voyage
- ☞ Entretien annuel des abords des terrains de football de la Gravière
- ☞ Placement conteneur 1100 L aux Mirlondaines pour plaine de jeux
- ☞ Couper arbre tombé en travers du sentier PCDN rue de Jehay
- ☞ Remettre encadrement et filet à déchets rue du Parc
- ☞ Placement et reprise des tonneaux placés aux Maîtres du Feu et près de l'Administration communale (Beau Vélo de Ravel)

Août 2013

- ☞ Nettoyage du centre d'Amay et d'Ampsin, du quartier de la gare et des tunnels.
- ☞ Nettoyage cité Rorive
- ☞ Nettoyage des bulles à verre et des poubelles publiques de toute la commune
- ☞ Ramassage et évacuation de plusieurs dépôts
- ☞ Débroussaillage et entretien de différents endroits de la commune.
- ☞ Tonte des espaces verts communaux et versage des déchets de tonte au service Travaux.
- ☞ Enlèvement des encombrants/branchages et versage au recyparc.
- ☞ Arrosage des plantations sur toute la commune.
- ☞ Nettoyages divers – Quartiers 7 et 20
- ☞ Encadrement des étudiants d'Eté Solidaire (refaire les clôtures et plantations à l'école des Thiers, nettoyage des abords de la Gravière, nettoyage de la carrière d'Ampsin
- ☞ Remplacement de la poubelle brûlée au piétonnier Clos des Pommiers/rue de la Cloche
- ☞ Rebétonner le poteau PCDN arraché à côté du gros chêne
- ☞ Placement potelet PCDN à Jehay, rue El Motte (croisement avec la rue Tilleul d'El Motte)
- ☞ Placement et reprise tonneaux aux Maîtres du Feu (Garden)